Le lien des chercheurs cévenols

Sommaire

Compte rendu : L'assemblée générale du LCC–Font Vive à Sauve 1 ❑ **C. Mouchebœuf-Guiorgadzé :** Le compoix de Portes - Reconstitution du parcellaire du village à partir du compoix de 1640 et du cadastre napoléonien 3 ❑ **A. Alègre de la Soujeole :** Prise du château de Servas (21 décembre 1702) 9 ❑ **G. Caillat :** Les "hommes" de 1407 11 ❑ **A propos de...** Penore (et autres penariè) • ... Gabriel Pintard 18 ❑ **Recensions :** Pierre-Albert Clément - Foires et marchés d'Occitanie de l'Antiquité à l'an 2000 (M. Daudet) ❍ Jean-Paul Chabrol - Elie Marion, le vagabond de Dieu (1678–1713) - Prophétisme et millénarisme protestants en Europe à l'aube des Lumières (A. Claveirole) 19 ❑ **Une journée à Sauve** III ❑

ISSN 0335-6264 - **Prix: 35 F (5,34 €)**

n° 119

octobre-décembre 1999

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)
Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)
Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET (1924-1990)
Président honoraire : Yannick CHASSIN du GUERNY

Publication réalisée avec l'aide : du Parc National des Cévennes, des communes de Concoules et Génolhac

Bureau :

Présidente : Claire Moucheboeuf
Rédacteur en chef : Pierre A. Clément
Trésorier : Jean-François Pastre
Secrétariat - Courrier : André Claveirole

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - P. Cabanel - G. Collin - C. Crosnier - E. Dumas - A. Durand-Tullou - H. Duthu - F. Girard - J.-B. Elzière - N. Faucherre - F. Penchinat - C. Potay - O. Poujol - R. Poujol - P. Rolland - D. Travier - A. Venturini - M. Wiénin.

Adresser les textes à paraître au Rédacteur en chef :
Pierre A. Clément - B.P. 1 - 30350 CANAULES.

La reproduction des articles, dessins, cartes, photographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Cotisations :
Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : ..... **125 francs (19,06 €).**
De soutien : ..... **150 francs (22,87 €).**
Vente au numéro : ..... **35 francs (5,34 €).**

Versements :
Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**
Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**
Les versements doivent être adressés au Trésorier :
Jean-François Pastre - 23, rue de l'Eglise - 93370 MONTFERMEIL.

Secrétariat – Courrier :

André Claveirole - 120, avenue Victor-Hugo - 26000 VALENCE.

e-mail : **lccevenols@aol.com**
Site Internet **: http//www.cevenols.com**

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON

dans nos prochains numéros…

• J. Crye-Fenouillet : Les Conduzorgues - Audet, Jehan, Pons et les autres, à Quissac au temps des guerres de Religion.
• A. Alègre de la Soujeole : L'assassinat de l'abbé Boulle (septembre 1817).
• A. CLAVEIROLE : Les comptes rendus des délibérations consulaires (2) - L'ordre du jour et le pouvoir de décision.

Assemblée Générale à Sauve

(Photo Mme Gardies)

En couverture - Environs de Sauve : la "Mer de Rochers" (photo A. Claveirole)

Assemblée Générale du L.C.C. – Font Vive

Sauve, 19 août 1999

Commencée par un fâcheux contretemps (par suite d'une modification de date, la salle du Centre Culturel n'était pas disponible), notre réunion annuelle s'est tenue dans la grande salle de la mairie de Sauve.

Tout le monde étant enfin réuni, notre présidente Claire Mouchebœuf ouvre la séance et passe aussitôt la parole à Mme. Catherine Mutelle, déléguée à la Culture du Conseil Municipal de Sauve, qui accueille les participants au nom de la Municipalité.

Mme Mutelle nous entretient du projet *"Sauve – ville d'art et d'histoire"*, de la préemption de la ville sur la Tour de Mole, la consolidation du Castellas (ancien château des Bermond), la réparation des cloches de l'église et de la politique de réhabilitation des monuments. Le patrimoine arboricole n'est pas oublié; rappelons que Sauve est, depuis les temps les plus reculés (sans doute avant le XIe s.), la capitale de la fabrication des fourches en bois de micocoulier. Enfin, la ville attire actuellement de nombreux artisans d'art.

Pierre Clément intervient alors pour remercier la Municipalité de Sauve de son accueil et rendre hommage à la nouvelle équipe qui a accompli depuis quatre ans un énorme travail de restauration de la ville, bien qu'ayant trouvé à son arrivée des finances municipales exsangues, suite aux projets pharaoniques de ses prédécesseurs.

Il présente les excuses et explique les raisons de l'absence de M. Daudet, A. Durand-Tullou, Nicolas Fauchère (qui effectue des fouilles en Turquie), Olivier Poujol et M.-C. Merle-Comby.

Notre rédacteur en chef déplore que trop de membres du comité de rédaction n'assistent pas aux réunions de travail et propose que, si cette situation perdure, ils soient purement et simplement radiés du comité.

P. Clément annonce que notre Présidente, Claire Mouchebœuf, vient de réussir l'examen pour l'obtention du titre d'Architecte du Patrimoine. Il participera avec elle au Congré Archéologique de France qui se tiendra dans le Gard du 6 au 11 septembre.

Résultat d'années de travail et de recherches, l'ouvrage de P. Clément *Foires et Marchés d'Occitanie* vient de sortir de presses [cf. recension en p. 20 du présent bulletin]; il nous rappelle tout l'intérêt de cette science peu connue qu'est la nundinographie pour l'étude de la morphogenèse des villages médiévaux, la compréhension des toponymes urbains, des mesures anciennes, etc.

Enfin, P. Clément confirme l'excellent accueil rencontré par l'organisation de la "table ronde" sur les compoix, qui se tiendra à Nîmes les 26 et 27 novembre prochain, et engage vivement nos adhérents à intervenir au cours de cette manifestation.

Il signale enfin qu'il offrira un apéritif le vendredi 26 novembre, aux Archives du Gard, pour fêter ses 50 ans de fréquentation des archives.

Notre trésorier, J.-F. Pastre, présente ensuite à l'assemblée les comptes Recettes et Dépenses et le Résultat de l'exercice 1998 qui, comme on le constatera dans le tableau ci-dessous, laisse apparaître un léger excédent.

Il remercie le PNC qui a décidé de porter à 10 000 F le montant de la subvention qu'il accorde à notre association.

Il précise que le nombre des adhérents au LCC est stable, compte tenu des nouveaux venus, des résiliations ou décès, mais aussi de l'impitoyable suppression des adhérents non à jour de cotisation. Il insiste à nouveau pour que les membres de notre association veillent à s'acquitter de la (modique) cotisation annuelle dès le mois de janvier, évitant ainsi de multiple relances, sources de travail improductif et de frais.

En prenant la parole, le secrétaire souligne, pour l'excuser, l'absence de Mme H. Duthu qui vient d'être nommée Directrice des Archives du Lot. Il rappelle que, durant les 23 années que Mme Duthu a passées à la tête des AD48, son intérêt pour notre association ne s'est jamais démenti : participation assidue au Comité de rédaction, envoi d'articles ou d'informations pour le bulletin. Il rend hommage à sa compétence, sa gentillesse et sa permanente disponibilité. Il souhaite que ses nouvelles fonctions ne la coupe pas entièrement du LCC.

Après avoir mentionné également l'absence de B. Atger, invité à Tahiti par des parents ayant émigré en Polynésie française, A. Claveirole fait le point de l'activité du secrétariat au cours de l'année écoulée et des projets pour l'avenir.

Le fichier des adhérents existe bien en deux exemplaires, l'un chez le trésorier, l'autre au secrétariat. Après mise en place de procédures appropriées, le synchronisme est parfait; les modifications sont envoyées par courrier électronique à chaque fin de mois par J.-F. Pastre au secrétariat.

Afin de racourcir les délais de livraison des Hors série, pour lesquels – la demande étant aléatoire – il est impossible de

BILAN 1998

Recettes	(en F)
- Cotisations	46 200,00
- Vente de Hors série	11 758,00
- Subventions	9 500,00
Total :	67 458,00
- Résultat net de l'exercice 1998 :	
Total général :	**67 458,00**

Dépenses	(en F)
- Fonctionnement	7 256,36
- Imprimerie	35 290,00
- Affranchissements	2 089,69
- Equipements	13 669,91
- Frais divers	5 196,07
Total :	63 502,53
	+ 3 955,47
	67 458,00

prévoir un stock, le secrétariat a poursuivi son travail d'enregistrement sur disque des documents, qui sont alors tirés à la demande sur imprimante. Dans certains cas (document en mauvais état et/ou dactylographié), l'opération a entrainé la reédition complète du document. La moitié des hors série a été ainsi sauvegardée ou "rajeunie".

Le premier trimestre 1999 a été marqué par la création du site Internet du LCC. L'objectif visé est double : faire connaître notre associaiton au plus grand nombre possible de personnes, qui n'auraient sans cela jamais entendu parler de nous, et susciter de nouvelles adhésions; ensuite, permettre à tous (adhérents ou non) de poser des questions (et d'y répondre), par le canal du Forum. Cette tribune permet notamment d'aborder des questions de pure généalogie qui ne peuvent trouver place dans le bulletin. Nous nous donnons un an pour tirer des conclusions de cette expérience.

Après un démarrage relativement lent, nous recevons de plus en plus de courrier par voie électronique. Le secrétariat s'en trouve fort satisfait, ce type de contact lui épargnant la rédaction de lettres, par nature plus formelles, tout en réduisant les frais de papeterie et d'affranchissement, et accélérant les échanges.

Le secrétariat a été doté d'un graveur de CD-ROM pour permettre l'archivage et la sauvegarde des numéros du bulletin dans leur intégralité, dès leur parution. Il envisage, "à temps perdu" (?), de reprendre de même les anciens numéros – évidemment épuisés – accompagnés de leurs index analytiques.

Interrogée sur la nouvelle présentation du bulletin, l'assemblée y paraît unanimement favorable; le secrétariat – qui n'est pas satisfait de la hauteur et de l'indigence du bandeau – propose de le remplacer par un motif calqué sur celui du site Internet.

Satisfaisant à la tradition, le tour de salle des participants peut alors commencer.

- P. Clément fait remarquer que Mr et Mme Gardies sont, parmi les présents, ceux qui effectuent chaque année le plus long déplacement pour se rendre à l'A.G.; il les félicite de leur assiduité et remercie à nouveau Mme Gardies pour ses reportages photographiques.
- A. Venturini, à l'occasion de la table ronde sur les compoix, fait dresser un état des compoix déposés aux AD30 et de ceux existant dans les communes qu'il a contrôlées. Il organise à Bédarieux le Congrés des Historiens du Languedoc.
- Mr Voisin-Roux a effectué dans diverses revues un relevé des appellations des anciens métiers. Il en a remis la liste à LCC pour publication éventuelle dans le bulletin.
- M. Alzon poursuit le relevé du notariat de l'Hérault, Lodève notamment.
- M. Méric fait des recherches sur l'histoire des villages de la Gardonnenque et rédige ses Mémoires; son épouse est à la recherche de ses ancêtres paternels dans les archives de Vesoul.
- Mme Breton exprime sa satisfaction de voir notre associaiton poursuivre l'œuvre de son mari.
- Mme Lézinan, invitée qui désire adhérer, est passionnée par l'histoire du village de Baucels (Hérault) et par les origines de la chapelle de St-Jean Baptiste de Baucels.
- M. Abric, dont la famille est originaire de N.-D. de Londres, s'intéresse à la région du Pic St-Loup.
- M. Ancelin effectue des recherches généalogiques à Gabriac.
- J. de Bary travaille à une lecture politique de Sidoine Apollinaire et à l'histoire méditérranénne de la région.
- G. Caillat a rédigé un article sur la région de L'Aigoual et sur les "hommes" de 1407 (cf. article p. 11 du présent bulletin).
- M. Libourel poursuit des recherches sur sa famille, originaire de la Cam de l'Hospitalet.
- Mme Kirmann a relevé les compoix de Cambo et Cézas.
- A. Boyat habite au château de Roquevaire pendant ses loisirs; il signale que le livre de Jean Germain sur Sauve aurait bien besoin d'une mise à jour.
- M. Boyer-Chammard travaille sur le mas du Cayla, en bordure de l'Hérault, dans la commune de Brissac.
- P. Chapel va publier un livre sur les tours à signaux médiévales, en complément de son précédent ouvrage.
. P. Monteils, trésorier du Club Cévenol, cherche un successeur. Il poursuit l'histoire du groupe du Mt Liron.
- Mme Deleuze, nouvelle adhérente, effectue des recherches généalogiques sur les familles Deleuze et Bourguet, notamment à travers les assemblées protestantes.
- J. Mirande étudie la famille de Quissac et l'histoire des Chambon à St-Ambroix et aux Vans (aidé par M. Pieters).
- J.-G. Pieters fait des recherches sur les marchands de St-Ambroix. Il étudie le compoix et les reconnaissances féodales (AD30 - C1325).
- M. Noyen s'intéresse également à l'histoire de St-Ambroix.
- M. Deschard à Sauve, Quissac et Durfort.
- G. Liotard poursuit son études des loges maçonniques de Barjac, St-Ambroix et Alès.
- J. Allègre étudie le parcellaire de St-Martin-de-Valgalgues.
- Mme Gay-Petit a dépouillé le compoix d'Agonès.

A l'issue de ce tour d'horizon, la séance est levée et les participants sont invités à prendre un apéritif offert par la municipalité de Sauve.

Plus d'une soixantaine d'adhérents se retrouvèrent ensuite dans le cadre agréable de l'Auberge de la Pousaranque, afin de reprendre des forces avant la visite de Sauve.

Après avoir franchi le remarquable pont médiéval sur le Vidourle, nos mentors P. Clément et G. Liotard, assistés de Mme Mutelle, nous firent alors découvrir le patrimoine architectural de Sauve : ancienne porte principale de la ville, place Jean Astruc et voûtes de la Fusterie, Tour de Mole, Évêché, emplacement de l'ancienne synagogue, etc.

Mr et Mme Armand Boyat invitèrent alors les participants à terminer cette journée par la visite du château de Roquevaire (qu'ils restaurent avec un indéfectible courage), sur le plateau dominant Sauve et le curieux site de la "Mer de Rochers".

le Secrétaire

Participants à l'assemblée :

Mmes : Bezzina, Breton, Calveyrac, Chéron, Corbier, de Fontanes, Gay-Petit, Huys, Kirmann, Laporte, Moreau, Mouchebœuf, Mutelle.

Mmes et MM. : Ancelin, Augustin, Aubin, Boyat, Boyer-Chammard, Bruguerolle, Clément, Deleuze, Gardies, Kenton, Libourel, Méric, Mirande, Noyen, Pastre, Pieters, Puech, Raymond, Thème, Venturini, Vigne.

MM : Abric, Alègre de la Soujeole, Allègre, Astier, de Bary, Baudouï, Chapel, Caillat, Chapel, Chapelier, Chevallier, Claveirole, Courtois, Delauzun, Deleuze, Deschard, Dumas, de Bary, Gauthron, Génolhac, Guigon, Liotard, Maurin, Monteils, Pieters, Puech, Voisin-Roux.

Excusés :

Mmes : Buray, Donzel, Durand-Tullou, Duthu, Fighéra, Lahaye, Méjan, Potay.

MM : André, Atger, Benoit, Boudon, Calcatelle, Cavallier, J.P. Chabrol, Chassin-du-Guerny, Daudet, Dufoix, de Faget, Flaissier, Gaussent, Lafont, Laizé-Dunal, Mace, Pintard, Richard, Tardieu, Vassas, Wienin.

LE COMPOIX DE PORTES

Le parcellaire du village de Portes en 1640
reconstitué à partir d'un compoix et du plan cadastral dit napoléonien

par Claire Moucheboeuf-Guiorgadzé

1. Le document

La commune de Portes conserve un compoix, daté de 1640, comprenant l'inventaire des biens des habitants de tout le mandement [1] dans les villages de Portes, Cessoux, Mercouyre, le Chambon, Trescol, Clamoux et le Puech, le Claux, le Masher, l'Elzière, le Chambonnet, Chamboredon, les Drolhèdes, le Viala et Salles-de-Gagnières.[2] Une quinzaine de villages et hameaux, répartis aujourd'hui sur le territoire de sept communes différentes : Portes, Peyremale, La Vernarède, La Grand-Combe, Chamborigaud, Le Chambon et Gagnières.

Il s'agit du seul compoix qui soit parvenu jusqu'à nous, pour ce chef-lieu féodal de l'une des plus importantes seigneuries des Cévennes : un autre compoix, daté de 1566, se trouvait à la fin du XVIIIe siècle entre les mains du notaire Roussel, qui le mentionne dans son *Inventaire des Titres de la Seigneurie de Portes*,[3] rassemblés dans son étude à Bagnols-sur-Cèze et disparu depuis.

Ce précieux document se présente sous la forme d'un manuscrit de 425 feuillets recto-verso (850 pages), dont quelques-uns déchirés ou manquants. Il a été restauré en 1995, chacun des feuillets inséré entre deux films de protection transparents, et le tout relié en trois volumes d'égale épaisseur.

Ces trois volumes comprennent :

- un chapitre de présentation, définissant la manière dont le bayle a procédé pour lever le compoix;
- la table des habitants par village avec leur part d'imposition;
- l'inventaire des biens roturiers par village et par habitant;
- le cahier des biens nobles.

Les auteurs se font connaître dans le premier cahier, qui se trouve être le plus lacunaire: on apprend malgré tout qu'ils se nomment *Etienne Du Sault bayle et habitant de Saint-André-de-Lancize* et *Jean Giberne de Saint-Germain-de-Calberte*, et qu'ils terminent le travail le 29 mars 1640.

Les feuillets sont numérotés au recto en chiffres romains. *Le lieu de Portes* est traité en premier, en tant que centre du mandement et village le plus important, en hiérarchie et en nombre d'habitants. Il représente environ un tiers du premier volume, du premier au soixante-quatrième feuillet.

Les habitants apparaissent également par ordre d'importance; on dénombre 66 propriétaires au total.

L'énumération des biens commence généralement par la maison d'habitation, puis les autres maisons ou pièces de terre dans le village, puis les terres plus éloignées, pour finir par les châtaigneraies et terres *hermes* (friche). Chaque parcelle fait l'objet d'un paragraphe distinct; le premier commençant par *«Premièreman…»*, les suivants par *«Item…»* et le dernier par *«Finalleman…»*.

Pour chaque parcelle est indiqué :

- sa localisation *(une pièce de terre au lieu de Portes...);*
- éventuellement son nom *(une métairie nommée la Taverne);*
- ce qu'elle contient *(maison, courtil, jardin, four, etc)*, avec les dimensions de chaque partie en *cannes* et *pans* pour les maisons, cours et *cazals* (petite maison), en *dextres* pour les autres pièces agricoles (les châtaigneraies et terres *hermes* ne sont pas mesurées);
- les *confronts*, c'est-à-dire les terrains jouxtant la parcelle *du chef* (la partie la plus haute de la parcelle - exemple : *du chef le serre*), *du pied* (la partie la plus basse - du *pied le valat), d'un côté* (il s'avère que c'est toujours le côté droit), *d'autre côté* (côté gauche).

La formule employée est donc toujours la même, pour la rédaction de chaque paragraphe :

une pièce de terre au lieu de… nommée… contenant… confronte du chef … du pied… d'un côté… d'autre côté… présagée [tant]. L'énumération des biens d'un propriétaire se termine par la somme des présages, et par la formule : *«en taille payera....»* [telle] *part, malhe et pogèze*.

Ainsi, toutes les informations contenues dans le texte peuvent prendre place dans un tableau, comme celui présenté ci-après page 6 [4].

2. Un puzzle à partir des confronts

Cette somme d'informations sur *le lieu de Portes* est d'autant plus précieuse que le village dont il est question a entièrement disparu, victime des mouvements de terrain qui causèrent également la ruine du château. Le plan le plus ancien du village est celui du cadastre dit napoléonien, levé en 1826, dont un exemplaire est disponible à la mairie de Portes, un autre aux Archives Départementales.

La méthode employée pour mettre en correspondance le plan cadastral de 1826 et le texte du compoix de 1640 fut tout simplement celle du puzzle. Il a suffit de juxtaposer les propriétaires de voisins en voisins le long des mêmes chemins, identifiés par leurs noms:

- *le grand chemin de Régordane,* qui forme la rue principale du village;
- *le chemin de Combe-Horbouze,* sur le tracé de la future route d'Alès, reconstruite au XVIIIe siècle;
- *le chemin appelé draille,* qui contourne le village par l'autre côté, au nord;
- *le careriel de Montholouy,* un chemin creux encore visible sur les photographies aériennes, au pied de la montagne des Pinèdes, appelée dans le compoix *Montholouy;*
- *le chemin des Luminières,* aujourd'hui route du ha-

meau de Florac, vers Champclauzon;

- *le chemin de Portes à Chamborigaud,* sur le tracé de l'actuelle D 906;

- *le chemin de Portes au Collet,* aujourd'hui G.R. vers le col de La Bégude;

- *le chemin de Portes à Sainte-Cécile,* disparu;

- *le chemin de Portes à Peyremalle,* etc.

3. Une mine d'informations sur l'histoire du village

Le plan reconstitué fait apparaître l'ancien réseau de rues du village, antérieur aux percées du XIXe siècle; le parcellaire quant à lui a peu changé en près de deux siècles, entre 1640 et 1826. On compte à peu près le même nombre de maisons, un seul îlot s'étant densifié entre les deux dates, celui de Montholouy.

Aux abords, on découvre la composition de la grande métairie des Tavernes, le long du chemin de Régordane : ce hameau connu sous le nom de *«Ferme du Château»*, encore habité en 1910, est aujourd'hui une ruine qui émerge des broussailles au sud du château. On voit se dessiner l'ancien réseau des chemins et la répartition des mas au fond des vallées : Fambrezous, Pomponnet, aujourd'hui également ruinés. On apprend que la source qui s'écoule à mi-chemin entre le château et le village actuel est appelée *«Fontaine Régordane»*, nom également du lieu-dit situé approximativement à l'emplacement du village actuel. On localise également des lieux-dits dont les noms se sont perdus depuis, comme *Caissezols, Lannes, la Sagnette.* On découvre aussi la géographie des cultures :

- vignes sur les versants sud (le long du chemin des Luminières et le long du chemin allant à Peyremale);

- le long des mêmes versants sud, on trouve également des canebières, des prés, des arbres fruitiers, et des terres labouratives;

- châtaigneraies à la Devèze, sur les coteaux exposés à l'ouest le long de la route d'Alès, sur la route de Chamborigaud.

Les principaux propriétaires sont des officiers du marquisat de Portes : Antoine Coste et Antoine Dautun lieutenants du marquisat de Portes, Pierre Roux capitaine, Jean Leblanc, juge; Simon Dardalhon lieutenant de viguier.

Sont mentionnés également plusieurs métiers d'artisans : *Jacques Gilles maréchal; Jacques Soustelle maçon, Jacques Legal cordonnier, Pierre Pontet charpentier.*

Les familles qui apparaissent sont celles que l'on retrouve à Portes du XVe au XXe siècle : à travers les documents du chartrier, les cahiers de doléances de 1789, les registres du cadastre napoléonien, les procès-verbaux des conseils municipaux au cours du XIXe siècle, sur le monument aux morts de la guerre de 1914; la communauté de Portes est toujours représentée par les mêmes familles : Dautun, Soustelle, Dardalhon, Pontet, Gilles, Légal, Coste, Bouziges, Tribe, Leyris, Deleuze, Plantier, Nogaret, Molherac, Mélarde, etc. Encore aujourd'hui, on trouve des Deleuze, Légal, Dardalhon à Portes, ce qui montre l'étonnante stabilité des familles, caractéristique des Cévennes.[6]

Notes

[1] Le marquisat de Portes comprend au XVIIe siècle 13 mandements, dont celui de Portes même, dans lequel les habitants paient leur impôt au château de Portes. Le mandement est une circonscription fiscale, distincte de la paroisse (moins étendue, dans le cas de Portes), et de la seigneurie (qui comprend ici plusieurs mandements). Sur la géographie des mandements de la seigneurie de Portes: voir J.B. ELZIERE, *Histoire des Budos*, RCP , 1978 (chez l'auteur).

[2] Il est également fait mention de droits de pâture aux habitants du Pradel (commune de Laval-Pradel), et aux habitants du Vialas (Vialas en Lozère?).

[3] De ce fonds ne subsiste plus que l'inventaire de la main du notaire, conservé aux Archives Nationales sous la cote R3 60, et publié par J.B. Elzière et Y. Chassin du Guerny en 1976, à LCC Font-Vive, sous le titre de *Chartrier de Portes*. Le Compoix de 1566 (pièce n° 463, p. 77) y est décrit comme *Un registre couvert de parchemin contenant présage ou compoix de Portes et son mandement de l'année 1566, signé Layre et Boschet, renfermant 133 feuillets écrits outre la table qui est à la fin.*

[4] Pour cet article nous n'avons pas fait figurer les présages dans le tableau, où ils devraient apparaître dans une colonne supplémentaire à droite. Nous préparons la publication de l'intégralité du compoix (présages inclus) sous la forme d'un hors série, à paraître dans les prochains mois. Il sera accompagné de différents outils de consultation tels qu'un index des noms de famille et des noms de lieux.

[5] Le village de Portes se situait, comme chacun sait, à l'emplacement et autour du parking actuel qui s'étend au pied du château; il fut démoli en 1930, suite à des affaissements de terrain provoqués par l'effondrement de galeries de mines abandonnées.

[6] Autre particularité bien languedocienne, ces noms de famille sont féminisés pour les dames : on trouve ainsi Antoine Soustelle et Louise Soustellesse, Pierre Pontet et Marguerite Pontette, Jean Tribe et Jeanne Tribesse. De même, ces noms sont mis au pluriel, lorsqu'il est question de deux frères par exemple.

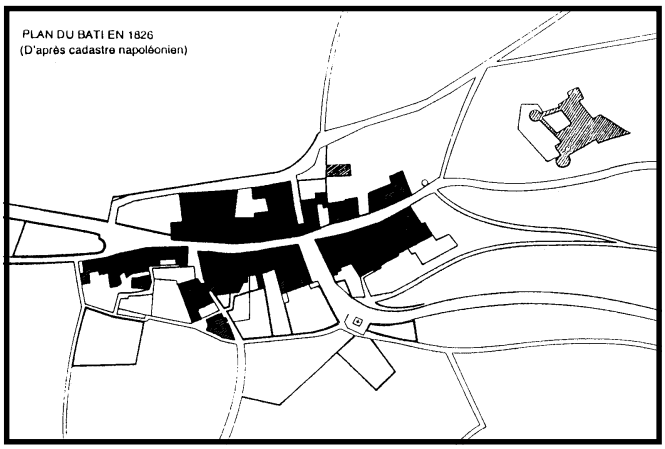

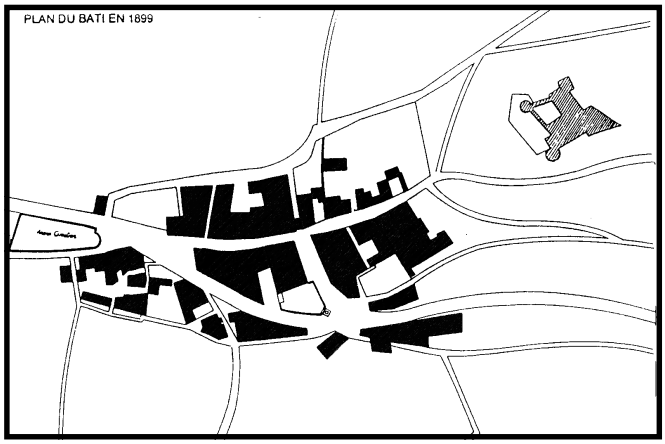

Extrait de l'original du compoix de Portes conservé en Mairie

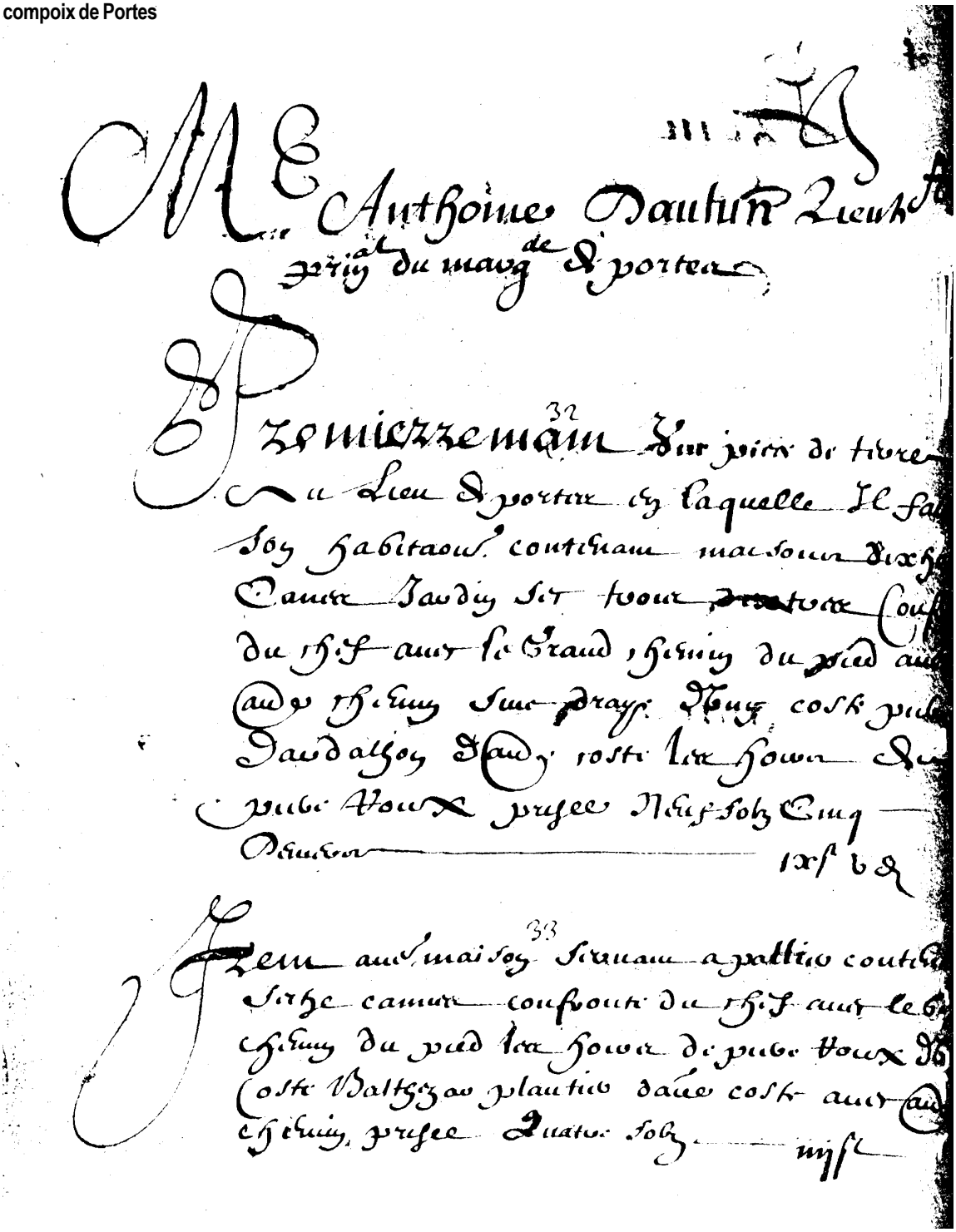

Page de gauche et ci-dessous : **Évolution du village de Portes aux XIXe et XXe siècles** (Restitutions C.M.G., 1997)

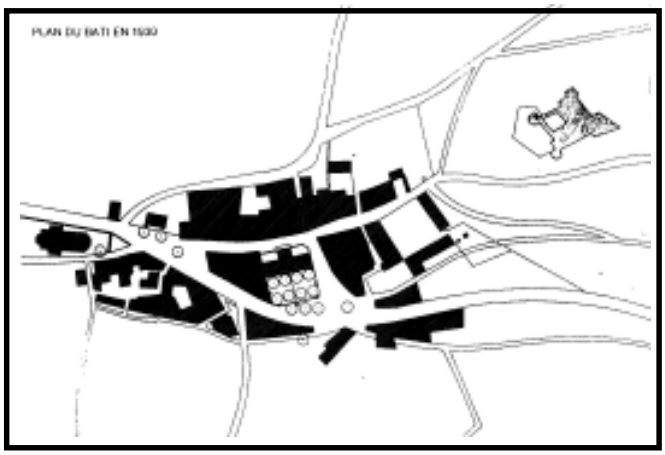

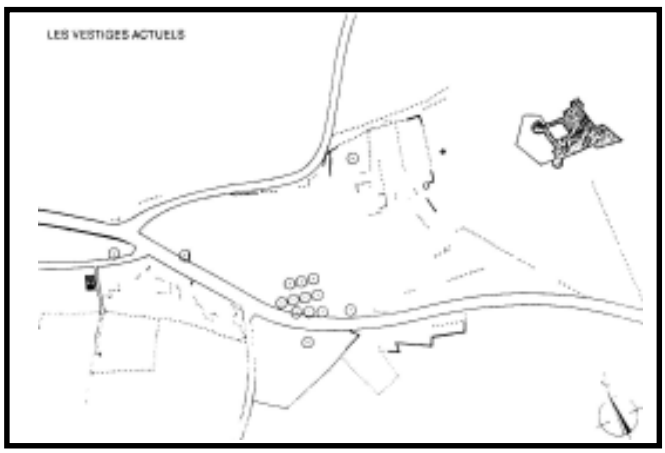

LCC 119

Compoix de Portes 1640

(Tome 1)

"Le lieu de Portes"

Folio	NOM	Lieu	contenant	Confronts			
				du chef	*du pied*	*d'un côté*	*d'autre côté*
4	**Mre Antoine COSTE** Lieutenant	**Portes**	Maison, 19 c 4 p. Cazal, 4 c. Jardin, 7,5 d. Passage, poulailler, 24 c	la rue publique	Georges PICON	h. Sr CORBIER	h. Pierre ROUX & Jacques COSTE
	1						
	2	Comborbouze	Terre labourable, 120 d. Pré sec, 29 d.	le Sgr marquis de Portes	chemin de Comborbouze	Jacques LEBLANC	Jacques COSTE
	3		Pré, 90 d.	le Sgr marquis de Portes	chemin de Portes aux Bouzigues	le Sgr marquis de Portes	Georges PICON
	4	Tévranière	Châtaigneraie	terres hermes	le valat	Georges PICON	Dame F. de BUDOS
5	**Mre Jean LEBLANC** Juge	**Portes** métairie appelée la Taverne	Maison voûtée, petite maison, clède, 18 c. Basse-cour, degrés et four, 27 c. Jardin arrosé au-dessous des maisons, clos de murailles, 10,5 d. Jardin sec de côté, 6 d. Cazal & clapier sous	les terres des h. du Sgr marquis de Portes	chemin public de Comborbouze	hoirs de Jacques SOUSTELLE maçon / le grand chemin de Régordane	le Sgr marquis / Antoine COSTE
	1		chemin, 6d. Terre labourable, fruitier printanier et châtaigniers sous chemin nommé Montiaux, 260 d. Coderc et fruitoire, 30 d. Canebière en 2 bancels, 20 d. Châtaigneraie				
	2	Comborbouze	Maison ruinée, 8 c. Jardin arrosé en bancels, 9d. Pré sec & fruitiers, 104 d Terre labourable & treilles 62 d. Châtaigneraie	sienne pièce nommée Montiaux, chemin entre deux.	en pointe le valat	Antoine SOUSTELLE	Balthazar PLANTIER, Jean SAURY, Louise MELAREDE
	3	Les Costes	Châtaigneraie Terre herme	ch. de Portes à Saint-Ambroix	le vallat de Courcoulous	Jean LEGAL	terres hermes
	4		jardin arrosé, 5,5 d.	Claude DANIEL	le valat	le valat	Gillette CHASTAIN
7	**Mre Jacques COSTE**	**Portes**	Son habitation : Maison, 53 c. Basse-cour, 25 c.	le grand chemin	le chemin de Comborbouze	le seigneur de Portes	Gaspar TEISSIER / petit chemin
	1		Jardin arrosé & puits 15 d. Canebière au-dessous & jardin sec, 28 d.				
	2	la Sagnette	Coderc, 17 d.	le Sgr marquis	Antoine TEISSIER	la rue publique	le chemin draille
	3	l'Hort du Lac [?]	Jardin arrosé, 42 d. Pré, 546 d. Terre labourable, 96 d. Châtaigneraie	Jacques SOUSTELLE, Ant. & Jacques CHAMBOREDON, Gaspar TEISSIER	les valats	Balthazar PLANTIER, Antoine TEISSIER, le Sgr marquis	Antoine DAUTUN, Simon MOLHEZAC (faisant plusieurs caisses)
	4	l'Hort abourit	Châtaigner. & terre herme	Jacques PLANTIER	le valat	Jacques PLANTIER	Gasp. SOUSTELLE
	5	Paulanière	Canebière, 22 d.	Antoine DAUTUN	le seigneur marquis, chemin entre deux d'un côté		
	6	Florac	Canebière, 8 d. Jardin, 6 d.	Jeanne TRIBESSE	chemin allant aux Luminières	Jeanne TRIBESSE	Jacques PLANTIER
	7	la Malautière	Châtaigneraie, terre labourable & fruitiers, 822d Pré, 308 d. Cour, 155 d. Vigne, 60 d. Cazal, 5c 2p. Châtaigneraie	le chemin allant de Portes à Peyremale	en pointe le valat	Pierre ROUX, Jean LEGAL, Bal. DARDALHON (faisant plusieurs caisses)	Antoine TEISSIER

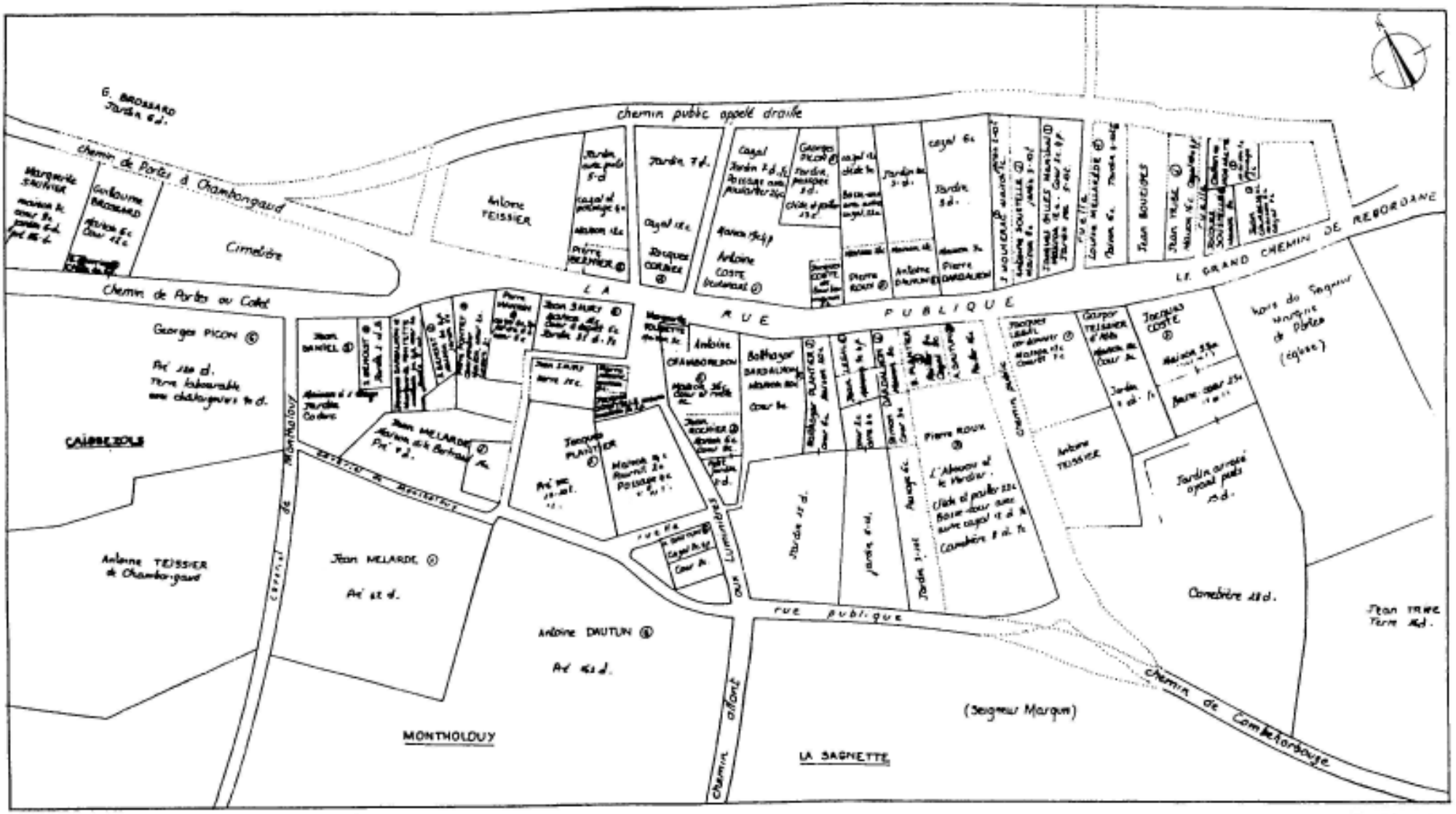

Reconstitution du parcellaire du village de Portes en 1640 d'après le compoix (C.M.G., 1997)

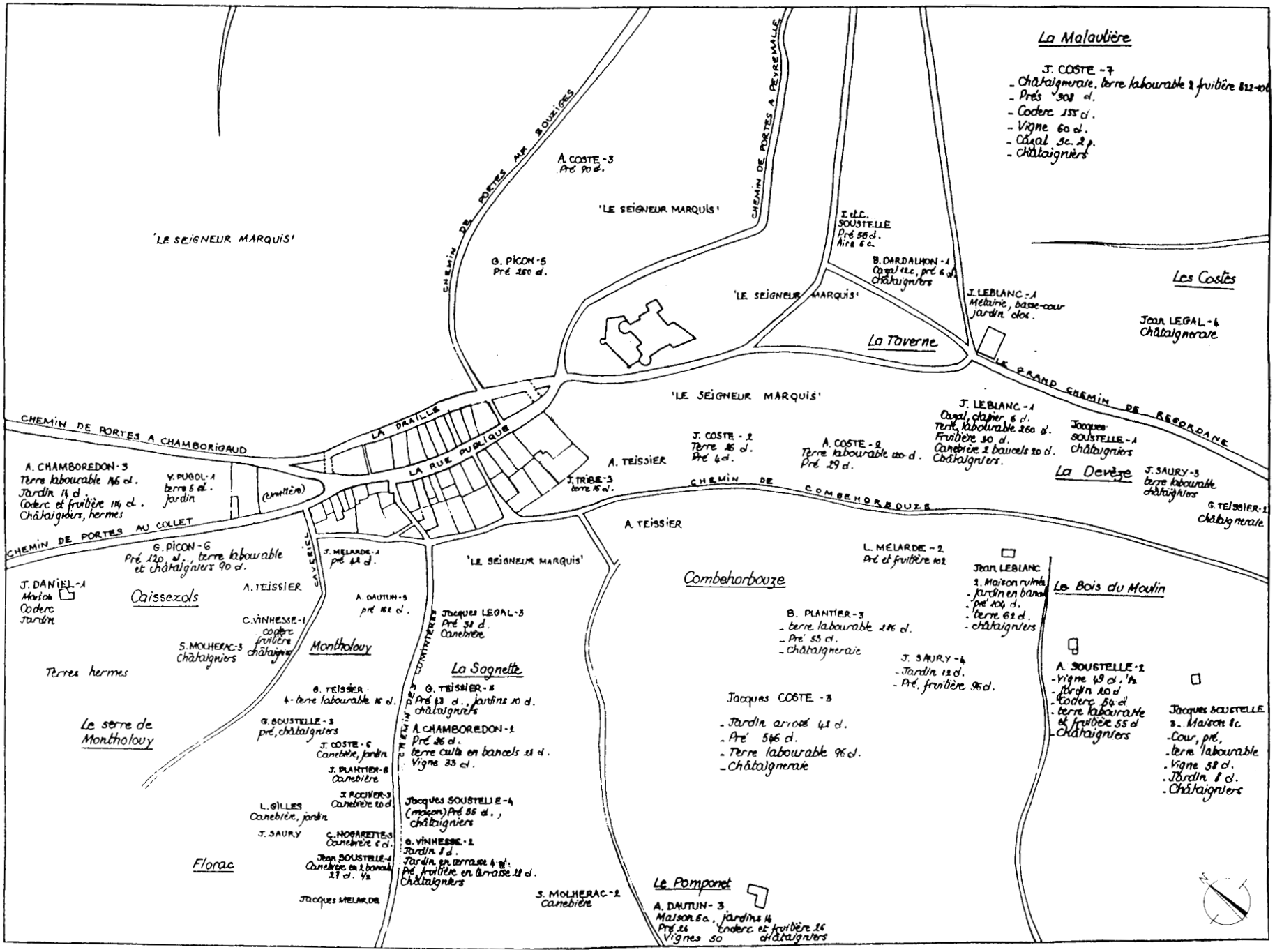

Les environs du village de Portes, avec les noms des propriétaires.
Reconstitution d'après le compoix de 1640 (C.M.G., 1997)

Prise du château de Servas
(21 décembre 1702)

par A. Alègre de la Soujeole

Le 24 juillet 1702, le meutre de l'abbé du Chayla au Pont-de-Montvert donne le signal de la révolte des Camisards. Des bandes d'insurgés se forment et roulent à travers le pays, tiennent des assemblées, brûlent les églises, exécutent traîtres et persécuteurs.

Dans la plaine, Jean Cavalier – ancien garçon boulanger – petit et mal bâti, sans prestige et ni expérience, se met le 3 septembre aux ordres de Gédéon Laporte auquel il amène 17 jeunes gens et trois mousquets. Il s'en sépare dès le début du mois d'octobre pour former et diriger lui-même sa propre troupe avec laquelle il roulera dans la Basse Gardonnenque, l'Uzège et la Vaunage. Pierre Laporte le rejoint vers le 20 octobre avec 28 jeunes gens et, le 22 novembre, c'est le tour de Jouany avec 80 compagnons.

Les armes confisquées aux nouveaux convertis ayant été rassemblées soit chez le seigneur, soit chez le curé, les camisards qui cherchent à s'équiper s'attaquent systématiquement aux châteaux, aux églises et aux presbytères. Au début ils respectent les ecclésiastiques non persécuteurs. Plus tard, lorsque sanctions et représailles auront exaspéré leur fanatisme, les révoltés tuent tous les porteurs de soutane qu'ils peuvent atteindre.

Devant le danger, les seigneurs et les curés se retirent dans les villes où ils ne courent pratiquement aucun risque. Le service divin est interrompu à Servas au début de novembre 1702. Les fenêtres du rez de chaussée donnant sur l'extérieur ayant été murées, le château est confié à la seule garde du rentier, Antoine Aberlenc.

Pendant ce temps les révoltés commencent à installer leurs magasins et leurs réserves dans les collines rocailleuses, difficilement accessibles, qui dominent Euzet et se prolongent jusqu'au Mont Bouquet. Face à ce dernier, le château de Servas domine la plaine et permet de surveiller les mouvements des camisards. Cavalier veut le détruire, mais il a déjà échoué en octobre dans ses tentatives pour s'assurer des châteaux de Tornac, de Saint-Félix-de-Pallières et de Ribaute. Changeant de tactique, il va maintenant employer la ruse.

Après les combats contre les troupes royales, chaque fois qu'ils restent maîtres du terrain, les camisards ramassent les armes et dépouillent les cadavres. Ils prennent la précaution de faire entièrement déshabiller leurs victimes avant de les exécuter afin d'éviter aux habits les taches de sang.

Dans la nuit du 9 au 10 novembre 1702, revêtus des uniformes récupérés, ils se font passer pour les troupes de Monsieur de Broglie et réussissent à enlever le château de Saint-Chaptes où ils s'emparent d'un tambour qui complète leur aspect militaire.

Cavalier décide de renouveler sa ruse en la perfectionnant pour s'emparer du château de Servas.

C'est ainsi que le 21 décembre 1702 une troupe d'environ 200 camisards, tambour battant et rangés quatre par quatre, menant trois des leurs attachés comme des prisonniers, arrive vers les deux heures de l'après-midi au hameau de Servas, guidée par Simon Blancher, nouveau catholique des Plans. L'avant-garde est vêtue des habits d'uniforme pris sur les soldats; Cavalier porte la veste et les culottes rouges du capitaine Vidal, tué le 18 novembre.

Avec deux de ses «officiers», Jean Nautet dit Chevalier et Jean Durand, il mène les trois prétendus prisonniers vers le château et demande à Antoine Aberlenc de les mettre en sûreté dans les prisons du château. Ce dernier, soupçonneux, répond qu'il n'a pas les clefs de la prison et refuse de les faire entrer; il reste à l'extérieur à parler avec eux.

Jean Hubac, qui se trouvait sous le château avec ses valets, est alors averti par sa fille et vient voir ce qui se passe. Deux hommes armés le conduisent à leurs officiers: l'un petit et trapu se disant le commandant (il s'agit de Cavalier), l'autre de grande taille, habillé d'un justaucorps gris fer, portant une cicatrice au côté droit du visage, près du menton, les cheveux attachés avec un lacet (c'est Chevalier). Apprenant que Hubac n'était pas consul mais lieutenant de juge, les « officiers » expriment leur satisfaction: *« Tant mieux, nous avons besoin d'un homme d'autorité pour nous faire porter du pain et du vin »*. Ils précisent avoir un ordre de M. de Broglie pour se faire donner subsistance là où la nuit les trouverait et ils ajoutent qu'il est tard et que si la nuit les surprenait en chemin les camisards les tueraient.

Hubac n'a pas entièrement confiance et réclame des preuves. L'homme à l'habit gris tire alors de sa poche un imprimé signé par le comte de Broglie. Rassuré, le lieutenant de juge, accompagné de neuf camisards, va à son domicile, au hameau de l'Olivier distant d'environ 900 mètres, pour réunir les vivres demandés.

Quand il revient avec un quintal de pain et un barral de vin, il trouve les camisards rassemblés sur la terrasse du château. L'atmosphère doit être joyeuse et détendue car il reconnait un certain Jacques Jalabert – dit *Pistolet* – chantant et dansant devant le portail. Il s'étonne cependant qu'il n'y ait pas de sergent pour faire la distribution des vivres et il en conclut qu'il ne s'agit pas de troupes réglées. Aussi décide-t-il prudemment de «caresser» les officiers et de les mener se réchauffer et se restaurer à l'intérieur.

Aberlenc, dont le scepticisme avait été ébranlé par le billet signé du comte de Broglie, les fait entrer dans l'enceinte du château qu'ils visitent après avoir fait enfermer les trois faux prisonniers. Ils y trouvent 6 fusils, 3 livres de poudre, 6 livres de balles et 3 flambeaux. Enfin ils se mettent à table en compagnie d'Aberlenc, de Hubac et du procureur fiscal Guillaume Constans, venu leur apporter la moitié d'un gros pain.

La collation terminée, Cavalier demande à Hubac le compte des vivres qu'il a livrés et établit un reçu qu'il signe «de Saint André», du nom d'un neveu du comte de Broglie. Hubac, qui n'en mène pas large, réclame avec insistance l'autorisation de se retirer, ayant fait ce qu'on lui demandait et n'étant plus nécessaire. Chevalier conseille à Cavalier de le laisser partir et il est confié à un de leurs gens chargé de lui faire passer toutes les sentinelles.

Le château de Servas et ses dépendances

De leur côté les camisards, ayant consommé les provisions réquisitionnées, s'introduisent dans la cour et réclament un supplément de nourriture et de boisson. Parmi eux «Pistolet», que nous avons vu chanter et danser devant le portail. Celui-ci, sur le refus d'Aberlenc, s'écrie *«Qu'on attache ce coquin puisqu'il n'a pas de quoi nous donner à souper».*

C'est ce moment que choisit la fille du rentier pour l'avertir que son dîner est prêt. Le pauvre homme lui répond *«Crésé, ma paouro filho, qu'aqueste cop, faren un mari soupa»*. Saisie par l'émotion, la fille s'écrie *«Moun Diou! pardounas nostre peccas!»*. Un camisard lui répond *«Hé! vai-t-en lou prega toun Diou, puto!»* et la met en joue. L'arme ayant fait long feu, l'homme vérifie son fusil et recommence, tuant la malheureuse. Son frère Paul, âgé de près de 15 ans, aura plus de chance: attaché par les camisards pour le tuer, il les attendrit en leur demandant *«Pamen, perque voulès me tuia ?»*, et il fut épargné.

Antoine Aberlenc, son fils André et Guillaume Constans sont enfermés au premier étage de la tour du château, après avoir été solidement attachés, à l'exception du fils.

L'autre fils, François, tente de s'échapper sur les toits: atteint d'un coup de fusil, il tombe et vient s'écraser sur le sol.

Ensuite le château et ses dépendances sont pillés, les portes défoncées, les fenêtres et les volets mis en morceaux, les meubles jetés dans la cour et, pour finir, le feu est mis aux bâtiments et aux meubles entassés.

La troupe se retire enfin emportant, outre les divers objets ramassés, bétail, brebis, porcs et volailles.

Pendant ce temps, l'incendie s'étend à la chambre où sont enfermés le rentier et ses compagnons que l'asphyxie menace. Heureusement pour eux, le fils Aberlenc arrive à couper les cordes et les prisonniers se précipitent pour ouvrir la fenêtre afin de respirer un peu d'air frais, mais les camisards, quittant le château, passent sous cette fenêtre et les aperçoivent: ils leur tirent dessus sans les atteindre et l'on voit encore actuellement la trace des balles qui ont fait éclater la pierre.

Nos malheureux sont alors obligés de traverser la chambre déjà toute en feu pour se sauver par l'escalier, au bas duquel ils trouvent les cadavres de la fille Aberlenc et de Jacques, le berger. Dans la cour, ils ramassent François Aberlenc «tout fracassé» et le transportent chez une voisine en attendant de l'amener à l'hôpital de Teyrargues où il mourra de ses blessures près de quatre mois après. Il sera inhumé le 20 avril 1703 à Rivières de Teyrargues.

Furent encore massacrés Barthélémy Costes, valet d'Aberlenc, et une voisine nommée Gabrielle.

C'est le lendemain seulement que Jean Hubac, effrayé par les détonations, vient au château pour compter les morts et constater les dégâts.

Avisés de ces évènements, Louis de Rozel, seigneur de Servas, porte plainte au nom de sa mère, Louise de Caffarel et, dès le 28 décembre 1702, Basville – intendant de Languedoc– ordonne l'expertise des dégâts. Mais les routes sont peu sûres et il faudra attendre le 27 mai 1704 pour que Jacques Fornier, bourgeois d'Alès, et Isnard, maître architecte, se transportent à Servas, accompagnés de Louis de Rozel, Jean Hubac et Antoine Aberlenc, escortés de 50 hommes commandés par un lieutenant du Régiment de Dauphiné. Ils évaluent à 9291 livres les dommages… qui ne seront indemnisés qu'en 1706.

Que sont devenus les principaux acteurs de cette affaire ?

• Antoine Aberlenc, qui a perdu un fils et une fille, privé de logement, de matériel, de bétail et de récolte, abandonne ses fonctions et se retire au hameau de Cauvas, dans la paroisse voisine de Salindres, dont il est originaire. Il sera désigné à plusieurs reprises pour expertiser les dommages résultant de la guerre dans les environs d'Alès. En son absence, Louise de Caffarel cherchera à faire cultiver ses terres par les nouveaux convertis de Servas qui, poursuivis par les représailles des «camisards blancs», se feront tirer l'oreille et quitteront Servas.

• Jean Hubac a dû sans doute se réfugier à Alès. Sa maison de Servas est pillée à trois reprises et finalement incendiée par les camisards. Une de ses cousines, Jeanne Hubac, femme de Jean Legal, sera moins chanceuse: le 6 février 1703, elle sera massacrée par les camisards avec sept autres personnes, dans la tour du château de Salindres où ils s'étaient réfugiés.

• Guillaume Constans réagit avec plus de vigueur et participe à des opérations contre les rebelles, comme soldat de la bourgeoisie d'Alès. Sa maison est également pillée et brûlée.

Chez les camisards :

• Cavalier sera choisi comme chef des révoltés du Bas-Languedoc et remportera de nombreux succès avant de faire sa soumission moyennant un brevet de lieutenant-colonel. Exilé ensuite en Angleterre et considéré comme un traitre par ses anciens compagnons, il cherchera à se justifier en écrivant ses mémoires où il raconte – en l'embellissant de manière fantaisiste – la prise du château de Servas.

• Pierre Nautet, dit Chevalier, ancien catholique, plusieurs fois déserteur des troupes royales, sera arrêté à Apt le 6 mai 1703 en compagnie de deux autres déserteurs. Il sera condamné à être roué vif le 19 juin suivant. Basville écrira : *«Chevalier, condamné à être roué à Nîmes, est mort comme un scélérat sans rien avouer».*

• Jean Durand sera jugé à Alès le 23 juin 1703 par l'intendant, assisté de conseillers du Présidial de Nîmes; condamné à être roué vif, il sera exécuté le même jour après avoir subi la question ordinaire et extraordinaire sans avoir voulu rien avouer, ni dénoncé ses complices.

• Jacques Jalabert, dit Pistolet, sera pris le 12 février 1703 à Saint-Denis, près de Saint-Ambroix. Condamné le 7 mai à faire amende honorable devant la porte de la cathédrale d'Alès, puis à être rompu vif après avoir été soumis à la question ordinaire et extraordinaire, il sera exécuté le même jour sur la place du Marché, en compagnie de trois autres condamnés, sans avoir rien avoué.

Château de Servas: fenêtre des Camisards. On distingue encore de nos jours l'impact des balles sur la maçonnerie.

Sources

Archives du château de Servas.
AD30 - B 2822.
AD34 - C 184, C 254, C 1842.
Archives de l'Armée de Terre :
A1 1703, 92 à 97 et A1 1709, 34, 35.

Bibliographie

Anonyme - *Fragments de la Guerre des Camisards*, Lacour, 1994 (réimpression de l'édition de 1887).

Jean Cavalier - *Mémoire sur la Guerre des Camisards*, Payot, 1973.

Marel Pin - *Jean Cavalier*, Nîmes, 1936.

Les « *hommes* » de 1407

par Gérard Caillat

La matrice du cadastre de Rousses [1], établie en 1792, commence par la description du pâturage de Peireficade « *commun et indivis entre plusieurs habitants de Rousses* » [2] . Cette définition restreint prudemment l'expression, usuelle aux XVIIème et XVIIIème, de « *terres communes des habitants de Rousses* », plus brièvement nommée « *terres communes de Rousses* ». Tous les habitants de la nouvelle commune n'en sont pas propriétaires.

L'ancien compoix occitan de 1558 préférait d'ailleurs le terme d'« *homme »* à celui d'« *habitant »* et incluait cette même pièce de terre dans « *l'estimo des hommes de Rousses commun et indivis* » [3]. Il suivait ainsi la tradition féodale : à l'origine *l'« homme feudataire »* dépendait du seigneur au même titre que le reste du fief [4].

La modernisation du vocabulaire n'a pas fait disparaître complètement l'origine et la nature de la propriété.

L'inventaire de Delapierre

En 1654, le notaire Pierre Delapierre « *habitant de Saint Julien* » établit la « *Rubrique des nouveaux achaipts recognaissances et autres contracts concernant le château et mandement de Rousses* » [5] dans un registre de 157 folios.

Il avait déjà consigné en 1648 un « *Inventaire ancien des titres de Salgas, établi à la réquisition de noble Claude de Pelet, seigneur d'Arbousses et de Salgas »* [6].

Cette fois, il s'attache à l'apport de l'épouse, Anne de la Mare [7]. On va donc y rencontrer les biens venant des seigneurs du mandement de Rousses, successeurs des d'Auriac, eux-mêmes héritiers, après les Taulignan, de la famille de Barre. Jacques de Marin en avait hommagé une partie en 1618 avec le château de Rousses et deux mas à Carnac. L'héritage de son neveu Pierre de Marin était venu compléter cette succession en 1629 avec Montcamp [8].

Delapierre reprend à cet effet les actes antérieurs à sa disposition.

Il trouve d'abord une « *reconnaissance faicte par Bertrand de Rousses* » devant Me Estienne de Bedoesc [9] du 11 mai 1408, la traduit du latin en français et la recopie.

Il poursuit avec des titres provenant d'autres notaires échelonnés de 1334 à 1619 (notamment Jean Martin, notaire de Vébron), les numérotant de A1 à A15.

Un « *cayer cousus de parchemin* », qu'il cote B, provenant de l'étude d'Estienne de Bedoesc, vient ensuite à son aide. En fait, celui-ci avait enregistré à partir du 7 décembre 1407 les reconnaissances à « *noble et puissant homme Martin de Barre chevalier du château et mandement de Rousses* », par ailleurs « *seigneur du château et ville de Barre et ... des châteaux de Rousses, Saint Laurent de Trèves, du Canourgue, d'Aleyrac* » [10].

Delapierre relève que celles de Jean et Pierre Aures du 7 décembre 1407 concernent Montcamp et un autre hameau de Rousses, les Ablatats.

Poursuivant sa lecture, il s'aperçoit qu'avec les suivantes elles représentent le dénombrement de la seigneurie de Rousses. En toute logique, il mentionne sans les recopier les actes de Massevaques et du Gua, puisqu'ils concernent alors les Rozel d'Auriac, et la partie de Carnac qui appartient alors aux Malafosse [11].

Redécouvrant la reconnaissance de Bertrand de Rousses, il la réintroduit alors, dans une deuxième version, à sa place chronologique et précise qu'elle « *fait double emploi de celle folio 1 ci-dessus* ». [12]

Il continue ensuite son inventaire avec des reconnaissances de 1493, trouvées dans les notes de maître Paris, qu'il cote C. Il ne retient que celles qui diffèrent, à la suite de partages successoraux, du registre de Bedoesc : Compan, Dufour, Plantier.

Enfin, « *un cayer non couvert partie rompue* », qu'il cote D, lui permet de compléter les reconnaissances de 1408 avec Jean de Perayrol pour le Bac, et Durand Paparel de Carnac.

Pour les hameaux dont Claude de Pelet est devenu le seigneur éminent, Delapierre a reproduit « *ne varietur* » le dénombrement de 1407-1408. Toutes les propriétés en sont intégralement décrites, puisque les seigneurs de Rousses *« ont esté de tout temps seigneur propriétaire de tout le terrier et mandement de Rousses ».* [13]

Le dénombrement de Bedoesc

Le 7 décembre 1407, les frères Jean et Pierre Aures « *du mas de Montcamp* » se présentent devant Etienne de Bedoesc pour quatre reconnaissances à « *noble et puissant homme Martin de Barre, chevalier du château et mandement de Rousses* ». En tête, vient celle du « *campmas* » de leur père Guillaume dont ils ont hérité. Ils poursuivent avec, successivement, les biens qui leur viennent de Pierre Venel, de Jean de Galtieyre « *pour la moitié indivise avec Reymonde femme de Jean de Blaquière* » et de Jean Armand. Aux Ablatats, ils « *tiennent* » « *ung fonds ou héritage qui jadis fut d'Arnaud Liquière* ».

Leur succèdent, le 9 mars 1408, Etienne Vernière « *du mas des Ablatats* » pour « *tout un campmas* », et Etienne Remes, du même « *mas* ». Celui-ci fait établir deux actes, l'un pour « *son campmas* », l'autre pour « *un campmas ou pagésie* [...] *qui jadis furent de feu Jean Teissier* » ; il reconnaît en outre des propriétés à Massevaques.[14]

« *A la suite de laquelle reconnaissance y a une reconnaissance faite par Guillaume et Bertrand Dugua, père et fils du mas du Gua dans laquelle y a certaines pièces* » « *aux appartenances de Montcamp* », « *audit mas et appartenances du Gua* » et « *un pred situé au mas des Ablatats* ».

Le 10 mai 1408, Pierre Dufour se présente « *comme mari et procureur de Béatrix* » pour les « *casature et terres à Rousses qu'a été de Jean Gauselin* », et les possessions « *acquises par Jean Teissier, oncle de sa dite femme, de Gauseline femme de Jean Bayle dudit château de Rousses* ». Raymond Remes lui succède « *comme père et conjoincte personne de Dauphine, sa fille* ».

Tous les deux (Pierre Dufour toujours « *au nom de Beatrix sa femme* ») reconnaissent ensemble « *par égales parts* » « *tout leur fait et héritage du mas du Bac* ».

Le même jour, Arnaud de Carnac « *du mas des Ablatats* » décrit les sept pièces de terre qu'il y possède [15].

Ensuite, *« y a deux reconnaissances faites l'une par Jean Peire de Massavaques qui est au feuillet XVII verso et l'autre faite par Guillaume fille de Bernard Bragouse femme de Pierre Sabatier dudit lieu au feuillet XIX des pièces qui sont à Massavaques ou à Cabrilhac* ».

Le lendemain, Bertrand de Rousses ne fait établir qu'un acte pour ses possessions « *en tout le château de Rousses* ». Cependant, on y retrouve facilement trois héritages différents. En premier lieu, il déclare « *toutes et chacunes lesdites maisons cazatures avec leurs jardins, preds, parans* [...] *qui furent de Guillaume de Rousses son père* ». Celui-ci avait reçu *« par testament* » les terres « *qui furent de Beatrix Foussade ».* En troisième lieu, il déclare « *toutes et chacunes les maisons et autres cazatures, preds, jardins, parrans et toutes et chacunes les autres terres et possessions* [...] *qui jadis furent de Tiburge de Galteyre fille de feu messire Bertrand de Galteyre, joignant à ses autres terres et possessions* ».

Puis Delapierre rappelle les possessions du même Bertrand de Rousses à Massevaques, de Bertrand Vaquie à Cabrillac et d'Etienne Aygoin pour Lufervenque. [16]

Toujours le 11 mai, Guillaume Alcais et Raymonde « *femme de Jean Blaquière avec la licence dudit Blaquière son mari* » décrivent leurs propriétés respectives à Montcamp.

« *Au feuillet XXXIV du dit cayer, y a une recognoissance faite par Bernard Cabreilhac de certaines pièces situées aux mas et partenances de Lufervenque ; et au même feuillet verso, y a une autre reconnaissance faite par Beatrix femme de Raymond Reboul pour Massevaques des maisons et pièces qu'elle a audit mas et partenances de Massevaques* ».

Seul représentant de Carnac, Durand Paparel fait établir son titre un mois après, le 11 juin. Toute sa « *cazature avec ses courtils, aires, paliers y joignant confronte avec une maison de Pierre de Carnac et avec autre maison dudit seigneur et avec les terres de Bernard Roquette* ». Les autres « *hommes* » de Carnac relèvent alors d'un autre seigneur.

Le lendemain 12 juin, Guillaume [17], fille de Bernard Aures et femme de Guillaume Teron, se présente « *avec l'autorité et licence de son dit mari* » pour « *toute sa casature située au mas de Montcamp* » et « *les maisons, terres et possessions* [...] *situées au mas de Rousses* ».

Jean de Perayrol fermera la marche le 25 juin avec les dix sept pièces qui lui restent du mas du Bac.

Le dénombrement aura pris six mois.[18]

Les hommes

Chacun des reconnaissants promet « *estre bons et fidelles* » et « *fere œuvres manœuvres journaux et autres services accoutumés que les autres hommes dudit mandement de Rousses sont tenus faire* ».

Ces « *hommes* » de 1407 et 1408 sont ceux qui sont devenus propriétaires et ont obtenu certains droits. Qu'en est-il du statut des autres habitants ? Exploitent-ils la terre dans le cadre d'une famille élargie ? ou disposent-ils d'une main d'œuvre plus ou moins servile pour les aider ? Nous en sommes réduits à des conjectures, mais quinze individus ne peuvent manifestement pas cultiver les 1000 hectares que représente le dénombrement de 1407, même avec beaucoup d'hermes, de bois et de jachères.

Propriétaires

Qu'on l'analyse à partir du nombre d'articles ou du montant des censives, le dénombrement ne signale pas de petites exploitations [19]. Toutes paraissent assez homogènes (entre 25 articles pour Verniere et 55 pour Raymond Remes) [20].

Les lotissements auxquels correspondaient les manses originels étaient vraisemblablement d'importance équivalente.

Ce souci égalitaire se retrouve dans le partage fondateur des « *terres communes* », décrites dans le compoix de 1558 comme « *herme et camp apelat lou Regard et Peiroficado* ». Raymond Remes, Pierre Dufour et Bertrand du « *mas* » de Rousses, les trois principaux propriétaires de Rousses, détiennent chacun la « *troisième partie du terroir de Regard et des herbes herbages dudit terroir* » [21] .

Le jeu des mariages et des successions a recomposé et concentré les propriétés : quinze propriétaires se répartissent les 23 titres de l'époque précédente. Les hommes de Rousses ont hérité du mas du Bac, Durand Paparel de Carnac n'en possédant qu'une partie du « *pastural* ». Les frères Aures, Raymonde Blaquière et Guillaume Alcays de Montcamp ont annexé le terroir des Pradals, qui constituait lui aussi auparavant un mas possédé par Jean de Galteyre et Pierre Puol [22].

Dans le mandement de Rousses, les exploitations sont constituées d'un ensemble groupé autour du « *campmas* » et de pièces de terre éparpillées sur le reste du « *mas et de ses appartenances* ». Les « *campmas* » sont regroupés au centre du « *mas et de ses appartenances* », c'est-à-dire du « manse » originel qui constitue un territoire d'un seul tenant et a donné son nom au hameau. Les exploitations groupées qui subsistent sont désignées par le terme de « *pagésie* ».

Au centre du « *mas* », se trouvent les habitations avec les jardins et les parrans, terres riches qui bénéficient de l'irrigation et de la proximité des étables et du fumier ; en s'éloignant, les prés irrigués par les valats ou la rivière et les champs ; plus loin, la forêt et les pâturages en limite de finage près des drailles.

Le mas de Rousses

Au mas de Rousses même, Bertrand de Rousses tient son exploitation près de la « *maison et estable dudict seigneur* », devenu « *château neuf* ». Son patronyme, « *Rossel* » dans le compoix occitan de 1558, se distingue dans l'actuel hameau des Roussels, qui occupe l'emplacement de sa propriété.

L'héritage de Tiburge de Galteyre, qui jouxte, donnera leur nom aux jardins dits de la « *Galterio* ». D'un seul tenant, il n'occupe qu'un seul des 39 articles de la reconnaissance de Bertrand de Rousses. Pourtant, il représente près de la moitié de la valeur totale de la propriété. Le montant de la censive annuelle le montre : 9 cartaux de seigle (sur 18 plus 1 carte d'avoine) ; 9 sols et 6 deniers (en tout 23 sols 2 deniers) ; la totalité de la livre et demi de cire et des 2 livres de gingembre [23].

Pierre Dufour tient ce qui constitue aujourd'hui « *le village* » [24] et une bonne partie du contrefort de la Can de l'Hospitalet.

Raymond Remes, dont le campmas est également dans « *le village* » occupe le valat de Rieumal, où se trouvait un « *moulin vieil* », et la plupart des terres qui bordent la rivière de Tarnon avec son nouveau moulin (l'actuel quartier du moulin et de Neyric, et le hameau de Prat Nouvel).

La petite enclave de Guillaume Teron (fille de Bernard Aures), près du château neuf, dans le cœur même de Rousses a, elle aussi, conservé le nom de la propriétaire : le « *Teron* ».

Les terres plus éloignées, sur le flanc sud de La Can de l'Hospitalet, ou, de l'autre côté du Tarnon, autour du Castel Viel sur le Cayla (aujourd'hui Quillette), sont constituées de

bois et d'hermes pour les pacages. Elles sont largement partagées entre les trois principaux propriétaires.

Enfin, les terres communes du Regard en bordant la draille de l'Hospitalet sont aux confins du mas.

Certaines pièces de terre restées en indivis montrent qu'une stratégie de mariages a permis de maintenir l'homogénéité du mas.

Le « *mas et ses appartenances* » apparaît ainsi refermé sur lui-même, avec pour seuls propriétaires extérieurs les voisins du mandement : Guillaume Teron à Rousses, Bertrand de Rousses à Massevaques, Jean et Pierre Aures aux Ablatats, etc.

Exploitants et habitants

La propriété n'implique pas la résidence et donc l'exploitation directe par les « *hommes* ».

Guillaume Alcais et le couple Blaquière font, certes, « *domicile* » à Montcamp.

Etienne Remes habite sans doute les Ablatats « *où sont ses maisons et casatures* », de même qu'Etienne Vernière dans « *son campmas où y a casature* ». Raymond Remes a « *toute sa casature* » au mas de Rousses « *où y a maisons, deux courtils et un jardin sous la maison* ». Guillaume Teron, bien qu'elle possède « *trois maisons et un jardin joignant ensemble* » à Rousses, a « *toute sa casature en laquelle y a maison* à Montcamp.

Par contre, bien que « *du mas des Ablatats* », Arnaud de Carnac n'y reconnaît pas de maison. Nous savons par ailleurs que, le 1er juin 1359, Estienne de Carnac, habitant Argilier paroisse de Valleraugues, et Jean, son neveu, habitant de Sumène, vraisemblablement parents d'Arnaud, reconnaissent alors « *les terres et possessions tant hermes que vestues situées au mas supérieur de Carnac et ses appartenances* » *à « discret homme Raymond de Fraisse prêtre de Barre, et à Etienne Ricard du mas de Nousières* » [25]. La famille de Carnac n'a-t-elle pas déjà émigré ? Les terres des Ablatats ne servirait alors que de domiciliation, et Arnaud de Carnac ne les exploiterait pas lui-même.

A Carnac, Durand Paparel « *a promis tenir ladite cazature affougade* ». Bertrand de Rousses doit lui aussi tenir *« les maisons cazades et affougades* » (« *vestue et affougal* » dans la deuxième version). Dans les deux cas, le rappel de l'obligation est significatif : les maisons doivent être en état, sans que leurs propriétaires ne soient tenus d'y résider. [26]

Le dénombrement mentionne au moins 28 maisons au sens où nous l'entendons (certaines casatures ne sont pas détaillées) pour une douzaine d'exploitations. Ce chiffre, par définition, ne tient pas compte du domaine seigneurial qui, bien que réduit à cette époque, ne pouvait être désert. [27]

Les « *hommes* » ne sont pas forcément habitants ou exploitants directs. Ils paraissent constituer un milieu social intermédiaire entre les nobles et ceux qui travaillent la terre de leurs mains.

Avant d'échoir à Raymond Remes et Pierre Dufour, le mas du Bac appartenait au médecin Jean du Bac [28]. Ce même personnage, qui n'exerçait pas forcément à Rousses, se retrouve, comme feudataire de Bernard d'Anduze pour le mandement de la Balme de Fraissinet, en compagnie de Bernard de la Fare et d'Hugon de Folhaquier. Ces derniers paraissent apparentés aux familles nobles de la vallée Borgne. [29]

Bertrand de Rousses paraît avoir un statut particulier. En 1334, son aïeul était notaire et juge du seigneur de Barre. Il recevait alors, conjointement avec le seigneur, le « *demi quart des trois bleds, scavoir du froment, seigle et avoine* » du mas du Bac [30]. Pierre Dufour continue à en verser la redevance à son successeur. Toutefois, Bertrand de Rousses, lui-même, reconnaît à Martin de Barre ces demi quarts qu'il « *reçoit par indivis avec ledit seigneur* ».

En 1492, leurs héritiers seront dits « *laboureurs, hommes, subjets et pages, manants et habitants dudit mandement et seigneurie de Rosses* » [31].

Evaluer la population à partir du dénombrement des « *hommes* » n'est donc pas aisé. Rappelons-le : il ne s'agit pas de recensement. Lors du changement de seigneur en 1492, ne seront convoqués que les propriétaires, qui auront l'obligation de « *notifier et faire savoir aux autres hommes et sujets dudit lieu et mandement de Rosses les commandements et inhibitions* » du nouveau seigneur [32].

En 1384, avait eu lieu un « *dénombrement de feux* ». L'ensemble de la paroisse de Fraissinet de Fourques n'en comptait que 7 [33]. Celle-ci comprend à la fois les mandements de Rousses et de la Balme, comparables en surface (Rousses 2240 ha, Fraissinet 2430 ha), comme en population (tout au moins pour les époques où nous avons des chiffres à peu près sûrs, c'est-à-dire à partir du 18ème). Ces « feux » reposeraient-ils sur les trois maisons « *affougades* » qui relèvent de Martin de Barre ?

Origine et vie de la propriété

Pour chaque feu, une géline

Terminant sa compilation, Delapierre [34] note : *« sur la fin dudit cayer déchiré, au feuillet XXXVII d'icelui, y a un nouveau achaipt fait par noble Raymond de Barre à certains habitants de Montcamp d'une pièce au tènement de* [blanc] *en la paroisse de Fraissinet de Fourques. Laquelle confronte avec p*[blanc] *Peyroual de Rieufrech et s'en va jusques au chemin qui va en la ville de Saint Enimie vers* [blanc] *et autres confronts qui ne peuvent se lire ».* [35]

Il relève néanmoins les conditions de la concession. Raymond de Barre qui est probablement celui qui est mentionné dans les Feuda Gabalorum un siècle auparavant fait d'abord appliquer son pouvoir seigneurial, *« sa seigneurie et juridiction et tailhe suivant le bon usage ».*[36]

Puis il précise le montant de la rente : « sur *chaque feu une géline de censive et en ladite pièce 22 sols melgouyreze de censive annuelle et en chaque troupeau un mouton et en chaque cabane deux fromages et le quart de tous les fruits ».*[37]

En 1407, le nombre total de gélines (17 ½ gélines et 58 œufs) données en censive paraît correspondre *grosso modo* au nombre total de titres. Par contre, la répartition ne tient plus compte de cette règle d'une poule par maison.

Certains titres ne sont redevables d'aucune géline tout en contenant des maisons. Certaines parrans doivent une géline.

Les censives reprennent les termes de reconnaissances plus anciennes, mais n'ont pas suivi au plus près les ramifications des successions.

L'ancien « *campmas* » de Guillaume Aurès à Montcamp comprend « *une maison avec une cour et toute une cazature y joignant* » et la « *maison avec ung cazal et ung courtil* « provenant des « *terres et possessions qui jadis furent de feu Jean Armand* ». Tous les deux sont redevables d'une géline.

La maison et « *palier avec un cortil et un ayriel* « « *qui furent de Pierre Venel* » ne doivent qu'une demi géline et la « *pede avec son ayriel au chef sictuée au mas supérieur de Montcamp* » aucune.

La « *maison fougaigne* [...] *avec un casal joignant* » habitée par Raymonde Blaquière ne vaut que pour une demi géline.

Ni Guilherme Alcais qui tient pourtant « *une maison où y fait son domicille* » et deux autres maisons, ni Guilhaume Teron pour « *toute sa casature située audit mas de Montcamp en laquelle y a maison* » ne paye cette censive. Par contre, celle-ci doit deux gélines pour ses « *trois maisons et un jardin joignant* » au mas de Rousses. [38]

Quart et poulverage

Les autres redevances sont bien sûr plus importantes. Les habitants devront pour « *ladite pièce 22 sols melgouyreze de censive annuelle* ».

Montcamp est un petit Can, comme L'hospitalet, situé près de la draille qui mène à Perjuret. Le poulverage montre l'importance de l'élevage et de la transhumance. Seront prélevés « *en chaque troupeau un mouton et en chaque cabane deux fromages* ».

Chaque tenancier doit aussi *« le quart de tous les fruits »*. Ce champart en théorie élevé est en fait fortement tempéré par les exceptions.

Tout d'abord, *« trois eminades de terre barrezes pour faire jardins et parrans sans quart »* peuvent être cultivées librement. Cela nous fournit, au moins pour Rousses, une explication sur le statut particulier des parrans [39]. Cette franchise de censive explique sans nul doute le soin tout particulier que le paysan pouvait y apporter et sa volonté de l'enrichir par la fumure.

De même, *« les raves, foin, milhet et panis »* relèvent de l'exception, faisant semble-t-il partie de la nourriture de base du paysan. Bertrand de Rousses bénéficie d'une exemption plus large qui concerne les « *milhet, panis, légumes, raves, glands et choux* ».

Par ailleurs, Raymond de Barre permettait de faire dans ce nouveau tènement des « *preds sans quart aux lieux esquels les bleds ne se peuvent courandement faire* ». *« Les brebis et animaux dudit seigneur et de ces hommes »* peuvent continuer à *« dépaistre en ladite pièce comme ont accoutumé »* sauf *« aux preds ou bleds »*. Mais « *ledit Pierre ni les siens ne [peuvent] mettre les brebis d'estivades ou autres animaux estrangers dans ladite pièce sans le conseil dudit seigneur ou des siens* ». [40] Le seigneur se réserve en somme le ban des herbages.

Maintenir la propriété

Le nombre d'exploitations est resté apparemment stable au cours du 14ème siècle, malgré les incertitudes du temps (est-ce que Rousses aurait échappé à la peste de 1348 ?). Un équilibre semble s'être instauré entre la démographie et la tendance au morcellement liée aux partages successoraux. Cela ne signifie pas pour autant que les surfaces cultivées soient restées aussi importantes.

Jean et Pierre Aurès reconnaissent conjointement et donc solidairement leurs terres. Cela permet la mise en commun des moyens de l'exploitation. Toutefois cette explication ne paraît pas suffisante. Les découpages des terroirs pièce par pièce ou le maintien de certaines pièces en indivis donnent la même possibilité. En faisant établir plusieurs actes pour leur domaine, les Aures se préservent d'ailleurs un avenir individuel.

Il est possible que la reconnaissance solidaire ne représente qu'un état transitoire en l'absence de descendance. L'unité de la propriété sera maintenue si l'un des deux frères meurt sans enfant.

Ce mode d'exploitation solidaire se maintiendra. En 1493, les frères Meynadier reconnaissent ensemble l'ancien titre de Raymond Remes.

En 1493, le domaine des Aures a éclaté entre Jean et Roland Aures père et fils d'une part, et Jacques et Pierre Aures également père et fils d'autre part. De son côté, Bernard Dufour fait sa reconnaissance « *tant en son nom que de Nadal Du Four son fils* ». Ces nouvelles reconnaissances solidaires, entre pères et fils, permettent la transmission des biens, avec toute garantie pour les chefs de famille de ne pas être dépouillés. Accessoirement et c'est loin d'être négligeable, le fils n'aura pas à reconnaître à nouveau la propriété au moment du décès du père: il échappera aux « frais de notaire » !

En 1493, la propriété des Dufour a aussi été divisée en deux. Chacun dispose d'un ensemble cohérent et équivalent de maisons, de jardins et de parrans, au centre de l'exploitation. Les terres qui ne touchent pas les « *casatures et maisons* » sont partagées par moitié. La séparation n'est pas complète : « *sage homme Antoine Dufour* » a hérité, en indivis avec son oncle Bernard, du four [41], qui jouxte ses propres « *palier, boual, gerberiel* ».

L'héritage d'Estienne Remes aux Ablatats est divisé de la même façon entre les cousins Jean et Pierre Compan, sauf la « *pagésie située au mas de Massavaques acquise par feu Estienne Remes de Raymond Aureilhe* » maintenue en indivis.

A Montcamp encore, la propriété de Guillaume Teron a subi la même opération. Les maisons et casatures de Pierre et Jean Teron sont contiguës. Jean hérite de la maison « *fougaigne et palhier vieux* ». Pierre Teron, pour accéder à son pailler, a « *le droit d'aller retourner, monter et descendre* » à travers le « *soutoul ou basse étage du palier* » de Jean. De plus il conserve « *le droit et liberté d'agerbeyrer ses bleds au gerbeyriel de Jean Teron* ».

A près d'un siècle d'intervalle, le découpage des successions manifeste la volonté de transmettre à parts égales au moins entre deux héritiers. [42]

En l'état de nos sources, il est difficile de savoir si cette transmission égalitaire est systématique et se manifeste envers tous les héritiers. Elle est assez générale pour être soulignée. Plusieurs femmes, véritables propriétaires de l'exploitation, même si elles donnent procuration ou agissent avec « *l'autorité et licence* » du mari, montrent qu'elles ne sont pas écartées des héritages.

C'est bien un morcellement des propriétés qui est enclenché.

L'organisation du mandement

L'état de guerre

En 1363, Fabrosse, chef de routiers, pille Florac, et les paroisses du Tarnon et de la Mimente sont les plus éprouvées de la baronnie [43]. A la suite de quoi, en 1364, Charles V ordonne « *la réduction des feux des cités et diocèse de Mende au vrai chiffre auquel ils s'élèvent actuellement* » [44] ; Rousses est ramené à 19 feux.

L'insécurité due à la Guerre de Cent Ans n'entraîne pas une forte mobilisation de la population. À Vébron tout proche, il n'est pas sûr que le castrum soit en état. « *Une transaction passée le 29 octobre 1379 entre les habitants de Vébron et ledit prieur dudit lieu concernant la forteresse ou le château dudit prieur* » stipule qu'il sera tenu de le faire réparer « *pour y recevoir les denrées et effets les plus précieux desdits habitants en temps de guerre* ». Ils « *s'obligent de lui payer la somme de 60 écus et outre ce une journée pour chaque chef de famille* » [45].

Il faudra attendre les dernières années de la guerre pour de véritables fortifications. Giron del Puech, gouverneur d'Alès et bailli du Comte, donne « *l'autorisation aux habitants de Vébron de construire un fort au ranc de Broussoux* » le 21 novembre 1444 [46].

L'année suivante, le successeur d'Eustache de Barre, Louis de Taulignan, obtient du roi la permission de fortifier Barre des Cévennes. Ledit lieu « *grosse et belle bourgade bien maisonnée et édiffiée* » située « *sur la frontière du Rouergue* » a été « *moult fois endommagé par les grant compaignies de gens d'armes* [...] *Les manans habitant dudit lieu pour ce qu'ils n'ont point de lieu ou place forte où ils se puissent retenir ont été le temps passé pillés, volés et rançonnés et perdu huit menu bestail et sont moult apouvris et diminués de leurs chevaulx* » [47].

Le 7 décembre 1407, les frères Aures reconnaissent devoir « *guet et garde de jour et de nuit [...] au château l'hors qu'il sera reparé* », c'est à dire quand le seigneur l'occupera [48]. Le devoir paraît assez formel. Lorsqu'il vient à Rousses, le seigneur « *pour la plus grande partie des châteaux et villes de Barre et Vébron et [...] du château de Rousses, Saint Laurent de Trèves, du Canourgue et d'Aleyrac* » peut séjourner dans sa « *maison* » qui n'est pas encore « *château neuf* » et n'exige donc pas le guet. Sans doute plus confortable que l'ancien castrum, elle permet à la Saint Michel, avec son « *estable* », de recevoir la censive des blés portable « *au château de Rousses ou au lieu ou ledit seigneur lèvera ses censives* ». A la Saint André, les tenanciers se déplaceront à Barre pour porter l'argent, les poules et les fromages du poulverage.

Les devoirs des hommes

Etienne de Bedoesc a détaillé cette première reconnaissance [49]. Les Aures promettent « *estre bons et fidelles* » et faire « *recognoissance toutes les fois qu'ils en seront requis laquelle ils ont faicte mains jointes et genoux fléchis* ». Bedoesc (ou Delapierre), se contente par la suite de rappeler les « *oeuvres, manoeuvres, journaux, guet et garde et autres services accoutumés* », sans le serment féodal de fidélité.

Il doit « *fere les autres honneurs et services que les autres hommes du mandement de Rousses sont tenus fere.* Mais, c'est le seul pour qui le montant de la taille est précisé et limité : « *tant seulement dix sols tournois ayant cours au royaume de France et les rendre et payer au quatre cas soubs escripts pour la taille ou tolte* » [50] : « *savoir l'un ledit seigneur de Rousses mariera sœur ou sœur filhe ou filhe naturelle et légitime. Item quand ledit seigneur de Rousses sera nouveau chevalier. Item que ledit seigneur passeront outre mer. Item quand ledit seigneur de Rousses seroit emprisonne pour le deslivrer de prison. Et s'il arrivoit que une ou plusieurs desdites sœurs ou filhe fussent mariées plusieurs fois que ledit recognoissant ne soit tenus donner rien pour le second mariage* ».

Exactions

Il arrive que les « *hommes* » doivent verser la taille dans d'autres circonstances. Le 17 octobre 1463, « *dans le château de Sainct Laurant, noble Louis de Taulignan, seigneur de Barre et d'Aleyrac, a faict venir devant soi les hommes du mandement de Rousses, scavoir Anthoine Combemalle, Estienne Rouviere et autres, auxquels ledit seigneur vouloict imposer trente livres pour la tailhe a raison de l'achaipt du péage du Luc qu'il avoict faict de noble Bernis Virgille. Tous lesquels hommes, voulant consentir à la volonté dudit seigneur, l'ont supplié de leur vouloir gracieusement réduire lad somme à 20 livres. À quoi ledit seigneur a consenti. Laquelle somme a esté incontinent divisée et cottizée entre les hommes en la présence du bailhe dudit seigneur* » [51].

Louis de Taulignan récidivera le 2 novembre 1466 en leur réclamant « *trente livres pour la tailhe qu'ils luy debvoient pour raison d'un château qu'il avoit achapté appellé de Mallebec* » [52]. « *Lesquels habitants l'ont prié de se contenter de vingt livres. A quoy le seigneur a consenti. Laquelle somme a esté par eux cottizée* » [53].

Ses « *hommes* » payent l'agrandissement de son domaine.

Peu de temps après, Louis XI, qui désire mettre au pas les seigneurs du midi, le condamnera à la forte amende de 400 écus, entre autres pour avoir « *imposé et levé tailles et fait aucunes exactions indues sur ses hommes et subjets et soubs ombre de justice a fait emprisonner aucuns desdits hommes et les a tenus prisonnier aucun espace de temps et jusques à ce qu'il les a fait rançonner envers lui en aucunes sommes de deniers* » [54]. La fin de la Guerre de Cent Ans n'aurait pas amélioré la sécurité des paysans ! On lui reproche, entre autres fausse monnaie, usure, adultère, viol et hérésie, d'avoir institué de nouveaux péages et prélevé « *pour chacun troupeau de moustons et brebis passants par ladite terre, ung mouston a laine* ». Pour ceux qui « *s'en sont voulus plaindre et recourir à justice, il en a fait battre et mutiler les ungs, et les autres menacer tellement que par crainte ils n'ont osé obvier audit nouveau lieu ou péage* ». Il a vendu les blés « *beaucoup plus qu'ils ne valoient et qu'ils ne se vendoient* », etc.

Ces prélèvements occasionnels créent une véritable insécurité pour les « *hommes* ». Elle s'ajoute aux mauvaises récoltes qui peuvent les ruiner. En 1371, Aymard de Barre avait ainsi repris la pagézie du mas du Bac « *venue à sa main par droit de conmis pour de censive non payée* » [55]. La recédant à Jean Liquiere, il prélève au passage « *ung bon et suffisant mouton avec la laine* ».

Vie commune

Le mandement se trouve à l'avant poste vis-à-vis du Rouergue, à quelques lieues de Barre. L'insécurité a pu contribuer, en partie, au regroupement des exploitations à Rousses, sans pour autant les resserrer autour du château. Elle a peut être aussi accru la surveillance collective, (comme semblent l'indiquer certains noms de terroirs : Ranc de la Garde à Montcamp et Regard à Rousses), pour la protection des bétails plus que des hommes.

Au siècle suivant, le seigneur de Rousses note que « *s'il se trouve que les dits bestailh dudit de la Fare et de ses rentiers ayent esté vu quelque fois dépaissant dans ledit boys et forest de Calmel, ce auroit esté clandestinement et sans qu'il fut venu à la notice du demandeur et de son office* ». Il n'a pas l'intention de laisser gratuitement ses herbages. S'il laisse faire trop longtemps, il perdra sa terre par la prescription de ses droits.

Le rassemblement sous un seul intitulé des « *hommes du man-*

dement de Rousses » ne doit pas faire illusion. L'individualité de chaque « *mas et ses appartenances* » a été renforcé par des destinées différentes. En 1407, le mandement est pour l'essentiel regroupé dans les mains de Martin de Barre : une partie seulement relève par delà la baronnie de Florac de l'évêque de Mende. Antérieurement, il s'est trouvé partagé entre plusieurs branches de la famille de Barre.

Les mas correspondent chacun à un territoire, et les conflits entre eux sont aussi nombreux qu'entre le mandement de Rousses et le mandement de la Balme, ou, sur l'autre versant, la paroisse de St Martin de Campselade. On trouve d'ailleurs en 1416, et à nouveau en 1452, mention de « *compromis d'entre des habitants de Moncamp et des Ablatats* », et un autre en 1445 entre les « *hommes de Rousses et les habitants de Carnac* ».[56]

Les terres communes ne le sont qu'entre les « *hommes* » d'un même mas.

Sous réserve de la spécialisation des productions, chaque hameau semble pouvoir fonctionner sinon en autarcie tout au moins de façon autonome. Le chemin « *messadier* » de Montcamp mène vers l'église de Fraissinet de Fourques, tandis que celui du mas de Rousses conduit à l'église du Bac.

Aucun tenancier ne détient le monopole du moulin ou du four pour tout le mandement de Rousses.

On trouve trace en 1365 d'un « *nouvel achapt fait d'un moulin à Carnac* » [57].

Aux Ablatats, dans la pièce de las Planquettes Etienne Vernière détient en 1407 « *deux maisons ou casals* ». Pierre Compan, son successeur de 1493, y reconnaîtra un moulin pour lequel il devra une émine de seigle.

Toutefois, Martin de Barre et ses successeurs ont des exigences plus grandes pour le moulin de Raymond Remes « *situé en la rivière de Tarnon avec ses peysieres, beaux, prinses et conduicts d'eaux, rebeyrages* ». Ils peuvent le « *prendre lhors quy feront résidence au château de Rousses et lors quy le voudront recouvrir sans aucune condition* ». Dans ce cas, la censive sera diminuée d'un cestier seigle [58].

Sous l'impulsion seigneuriale, le moulin de Rousses ne cessera de prendre de l'importance jusqu'à la création en 1776 d'un nouveau moulin à Prat Nouvel. Au contraire, à la fin du XVIIème, le moulin de Carnac sera « *présentement en fort mauvais estat, partie de la maison etant demolie et le surplus menaçant ruine* ». « *Comme ledit molin n'est pas banal et qu'il ne portat point de revenu lorsqu'il estoit mesme en estat (n'ayant jamais été affermé du moins qui soit venu en connoissance), chaque habitant qui voulait moudre etant obligé lui même de fere aller ledit molin* » [59].

La reconnaissance de 1408 ne mentionne pas le four que Antoine et Bernard Du Four, son oncle, tous deux descendants de Pierre, exploiteront en indivis en 1493.

Pourtant, Pierre Dufour paye une censive de 9 « *écuelles* » qui paraît venir du droit d'exploiter la forêt. Au début du siècle suivant, Guillaume d'Auriac, nouveau seigneur de Rousses, suivra la coutume comme ses prédécesseurs de « *donner licence aux habitants de Massavacques prendre et couper boys vert ou sec aux boys et forest de Massavaques dict lou Calmel, tant pour la provision de leurs maisons que pour en faire peles, bastes et manches* [60] *et aultres choses que boys le serve, moyennant l'escuelle levée* » [61]. Seul Raymond Remes, qui a des besoins en bois important pour l'entretien de son moulin et des beals paye ce type de censive, réduite cependant à 3 écuelles.

Le morcellement du terroir

Lorsque Pierre D'Auriac prend possession du mandement de Rousses, suite au procès avec Bertrand de Taulignan, 27 « *hommes* », successeurs des 20 propriétaires de 1407, viennent le reconnaître [62].

Le compoix de 1558 montre un changement important encore, même s'il ne concerne que le « *mas de Rousses* ».

Les quatre « *hommes* » de 1408 ont trouvé dix successeurs : Antony Meynadier, Claude Meynadier, Peire Lafon « *el nom de sa molhé* », Peire Pontier « *el nom d'Yzabel Fourniero sa suegro* », Peire Plantier « *el nom de Caterine Fourniero sa molhe* » [63], Peire Portailler, Jean Fournier fils de Pierre, Esteve Bodon, Folcerando Aurezo, Esteve Alcais. Les liens entre les propriétaires sont toujours aussi resserrés. Huit d'entre eux sont liés par des pièces de terre en indivis.

Delphine Remes n'a pas transmis le nom de son père, et son héritage se trouve partagé entre les Meynadier et Esteve Alcais qui garde le moulin.

Entre temps, la propriété s'est considérablement émiettée. Le dénombrement de 1408 décrivait le mas de Rousses en 139 articles. Il en fallait 80 de plus en 1493, et en 1558 le compoix occitan dénombre 304 parcelles.

Les terres communes des « *hommes de Rousses* » survivront à la Révolution et ne seront pas versées dans les biens de la commune.

Le 11 novembre 1855, Jules Adrien Cabanon, notaire de Vébron, réunit à Rousses, dans la maison de Pierre Léon Daunis, les vingt-huit propriétaires chargés de représenter les quarante quatre successeurs en indivis de Bertrand de Rousses, Raymond Remes et Pierre Dufour [64]. Parmi ceux-ci, quarante habitent la commune qui compte alors 401 habitants.

Les « *propriétés appelées Peireficade, les Riailles, le Bois de Barre, Raydagous et la Plantade* » sont partagées en « 58 *lots dont 29 en bois taillis d'égale valeur provenant de l'entière propriété de celle dite le Bois de Barre et 29 en pâture aussi d'égale valeur* ». « *La partie la plus à l'ouest de la propriété de Raydagous et l'entière propriété appelée le Serre du Bac qui ne figure pas dans le compromis resteront indivis comme par le passé entre toutes les parties qui n'ont pas jugé à propos de les partager attendu qu'elles leur serviront d'aires communes* ».

L'acte porte la signature entre autres de David Alcais et de Marie et Alix Aurès dont les noms ont traversé les siècles.

Notes

[1] Rousses (arrondissement de Florac, Lozère).

[2] Archives privées Rouquette

[3] Chartrier de Salgas enregistré aux AD 30 sous la cote 1 MI 137 . 1 MI 137, M 26 : Extrait du compoix de Rousses

[4] 1 MI 137, M 33, BB 1 : Jean de la Mare hommage à Louis de Beaufort comte d'Alès en 1454 « *tout l'universel héritage qu'il tient au mas de Salgas paroisse Saint Pierre de Vébron qui jadis fut de noble Guilhaume de Meyrueis* » « *avec tous ses droits, propriétés et juridiction censives usages ventes et moluments* », « *avec toute moyenne juridiction mere et mixte impere quelles qu'elles soient et de quel nom que s'appelle* », « *et aussi les fiefs feudataires, hommes feudataires, quelconques droits et lieux exprimés et non exprimés* »

[5] Ce dénombrement de 1407-1408, qui, sauf indication contraire, sert de référence, est sous-coté M 34 (Liasse. 44, 10).

[6] 1 MI 137, M 33 : Salgas, Racoules, Le Mazel, Montagut, Lhospitalet, Le Bousquet, Solpérières, Serrelong, Carnac, La Tronque, Livre contenant mémoire des censives et juridiction du roi, sur Vébron, Hommages de la juridiction de Salgas.

[7]Jean-Antoine de Marin, seigneur des Ablatats, héritier de son frère aîné Jacques, tous deux sans postérité, avait légué la seigneurie de Rousses à sa demi-soeur Anne de La Mare.

[8]décédé à Auray en Bretagne.

[9] autre graphie : Bedoesque

[10] D'après Delapierre, la reconnaissance des Aures commence au folio 22 du registre : il n'est pas exclu que les actes précédents concernaient aussi les propriétés de Martin de Barre

[11] Ces biens n'entreront dans la dépendance des Salgas qu'avec l'achat à Pierre Velay, Sr de Comberousse, pour 4150 livres le 19 juin 1720.

[12] Les pièces concernant le seul hameau de Rousses ont été postérieurement numérotées : " *la suite est à fol. 79 v° sur Guilhaume femme de Guilhaume Teron, fille de feu Bernard Aurez où faut continuer par article 39* ". D'autres annotations montrent que Claude de Narbonne-Pelet au XVIIIème, les a utilisées faire valoir ses droits : *" [en marge] ajouter pour la réduction des quarts, voy transaction 1736 "*

[13] 1 MI 137, M 26 : Dire par écrit pour vérifier les confronts de Rousses, Massevaques, Montcamp et autres lieux de la juridiction de Rousses

[14] Par la suite, même s'il s'agit de propriétés différentes, Delapierre ne note qu'une reconnaissance par tenancier ; mais il s'agit peut-être d'une paresse de Lapierre, et non d'une traduction mot à mot de l'original que Lapierre affirme pourtant avoir transcrit « *ne varietur* ».

[15]Il n'y reconnaît pas de maisons, mais la mention ne signifie-t-elle pas simplement que l'acte concerne les Ablatats ?

[16] Une mauvaise lecture de Lou Pervenque ? (correspondant au Rivo Frigido des Feuda Gabalorum ?).

[17] Du prénom latin Guglielma.

[18] La constitution d'un cahier unique montre qu'il s'agit d'un dénombrement systématique fait à la suite de l'accession à la seigneurie de Martin de Barre. A notre connaissance, il constitue la plus ancienne description de cette partie du mandement de Rousses (qui n'est qu'évoquée dans les Feuda Gabalorum). Le 5 janvier 1404, il avait fait hommage à l'évêque de l'autre partie du mandement (AD 48, G 167), suivant celui de Raymond en 1307 : 9 mas " *in villa de Massavaquas* " et la juridiction sur 3 mas dans cette villa " *et merum et mixtum imperium eorumdem et appellaciones primas* " ; *4 mas appellés de Rivo Frigido* ; " villam *de Cabrilhaco a media strata citra versus castrum de Roses* " et 2 mas à " *Monchal* " un mas des " *Albatatz* " et un mas " *del Ga* ", soit au total au moins 17 feux.

[19] Les possessions principales d'Arnaud de Carnac et des Du Gua ne sont pas décrites étant en dehors des préoccupations de Delapierre.

[20]sauf les 90 articles pour les frères Aures (mais qui sont deux). Se limiter à la comparaison du nombre d'articles est cependant très insuffisant : il ne préjuge pas de l'importance des pièces ; un mas groupé n'est décrit qu'en un seul article quelque soit son étendue.

[21] le terme « *regard* » fait allusion soit au fait que le terroir est gardé (par exemple par un berger commun), soit au devoir de guet et garde pour les « *hommes* » du village. Ultérieurement le terme de Peireficade l'emportera.

[22]" *item toutes et chacunes les autres terres et possessions qu'ils ont au mas de Pradals et ses appartenances*. (Reconnaissance Aures « *qui fut de Jean Armand* »), toponyme mentionné sur la carte au 1/25000 IGN.

[23] les Feuda Gabalorum de 1307 citent une censive en gingembre à St Romain de Chiriac au bénéfice du prieur de Chiriac : « *unam libram gingenberis super prato Johannis Raolset quod solebat esse campus et eum tenebat Aybelina* » (I, p. 164).

[24] l'ancien « *mas de Rousses* » est désigné aujourd'hui par ce seul terme générique, contrairement aux autres hameaux. Une petite pièce de terre reste connue sous le nom de « *Rousse* ».

[25]1 MI 137, M 33, Y2.

[26] la première version de la reconnaissance de Bertrand de Rousses précise " *habitant du lieu de Rousses* ", mais cela disparaît dans la deuxième version.

[27] " *maison* " ne veut pas dire strictement " *habitation* ". Toutefois Delapierre est plus précis lorsqu'il s'agit de bâtiments qui ont une autre vocation : " *les maisons desdits moulins* " (1 MI 137, M 34, A12), " *gerbeyriel* " (reconnaissance Jean Teron de 1493) *palier boual*, " *maison ou il fait fenieyre* " (rec. Pic, 1493), " *maison et estable dudit seigneur* " (rec. B. De Rousses, 1408), " *la maison et chateau de Rousses* (1 MI 137, M 34, A 13, 1577), etc.

[28] 1 MI 137, M 44, A7 : Enquête faite à l'instance de mestre Jean Dubac.

[29] Hommage du 11 janvier 1339 à l'évêque, par Bernard d'Anduze de la baronnie de Florac, pour le mandement de La Balme : feudataires Bernard de La Fare, Hugon de Folhaquier, Pierre Raymond, Guillaume Sirvent, Bernard de la Cadiere, Raymond Roquette, Jean Del Lac [sic], Bertrand del Galtayresc et Gervais Delom. Cité dans Documents historiques sur la province du Gévaudan / Gustave de Burdin. - Toulouse : Impr.. de Laurent Chapelle, 1846-1847. - 2 vol.

[30] 1 MI 137, M 34, A7 : Enquête faite à l'instance de mestre Jean Dubac qui est qualifié de « médecin », 1334.

[31] 1 MI 137, M 14, liasse 20 n° 2 : Transaction Pierre d'Auriac et Bertrand de Taulignan, 1492.

[32] Ibid. : tous n'étant pas venus à la première convocation, Pierre Clausel est chargé de porter « *ladite assignation aux autres hommes, subjets et pages* ».

[33] Dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire : *Bajulia Marologii & bailliagium Gaballitani ... De Balma & Rosses ubi VII foci...* (cité par Ménard).

[34] L'achaipt contracté par Pierre d'Auriac en 1502, qui suit, " *a été ici couché par mégarde ayant été ci-devant couché sous la même cote du n° XI* ".

[35] *« appert dudit nouvel achaipt reçu par mestre Bertrand Du Pred notaire ».*

[36] L'occasion de lotir Montcamp pourrait lui avoir été donné par le mariage de son fils Guigon avec Aygline de Mostuejouls, qui amène à la famille de Barre des terres sur cette butte témoin isolée du Causse Méjean par le ruisseau de Fraissinet de Fourques. Plusieurs terres de Montcamp confrontent avec *" les terres du seigneur qui furent de Monstuejouls "*.

[37]J. C. Hélas a relevé la même redevance à Puech Banassac en 1444 (*Les possessions des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Puech-Banassac en 1444* in Cévennes et Gévaudan, XLVIe Congrès de Mende et Florac de la Fédération Historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, 1974).

[38] Par rapport à l'usage de Raymond de Barre, l'incohérence entre les redevances et les propriétés paraît encore plus grande pour le mas de Rousses, Carnac et les Ablatats, ce qui est vraisemblablement dû à une implantation plus ancienne.

[39] Cf LCC n° 102 et 103.

[40] Nouvel achaipt reçu par mestre Bertrand Du Pred.

[41] Qui n'est pas noté en 1408. Son existence n'est pourtant pas douteuse. Les Du Four sont appelés Delforn dans la transaction de 1492, et Fournier dans le compoix occitan de 1558.

[42] Il est aussi révélateur d'une main d'oeuvre devenue abondante et d'une réserve de terres non exploitées à l'intérieur de la propriété.

[43] La baronnie de Florac / Germaine Pastre. - thèse de l'Ecole des Chartes.

[44] « relations politiques du pape Urbain V / A. Pron. - P. 1887, p. 77 (151).

[45]1 MI 137, M 23 : Lettre de J. B. Puget à Claude de Pelet, 9 août 173.

[46] Manuel Jean Martin, notaire de Vébron, 21 novembre 1444 (registre).

[47]Archives nationales, JJ 177, n° 82, f° 45, 17 septembres 1445, Montils les Tours.

[48] vraisemblablement de « repairer, habiter » ; Delapierre n'emploie pas l'expression « chateau vieil et chateau neuf » contrairement à l'hommage de 1618 qu'il ne peut ignorer et à l'usage qui s'est perpétué jusque dans la toponymie.

[49] et non Delapierre. La 1ère version de Delapierre pour Bertrand de Rousses, qui est la première reconnaissance de son dénombrement, est légèrement plus détaillée que la deuxième, mais moins que celle des Aures. Elle ne contient pas par exemple la formule « *mains jointes et genoux fléchis* ».

[50] 2ème version : « *sauf et excepté que led reconnaissant et ses successeurs est tenu payer aud seigneur 10 sols tournois au quatre cas sous escrits pour la tailhe ou tolte ».*

[51] 1 MI 137, M 34, A 14 : Droit de tailhe et tolte, 1463.

[52] dans le Lubéron.

[53]1 MI 137, M 34, A 15 : Taille des habitants de Rousses pour le château de Mallebec, 1466 (2/11).

[54]AN, JJ 195, n° 518, f° 139 v° : Rémission moyennant une forte amende en faveur de Louis de Taulignan, chevalier, seigneur de Barre et de Saint Laurent de Trèves, coupable de plusieurs délits et irrégularités , 1471.

[55] 1 MI 137, M 34, A 2 : Nouvel achapt pour Jean Liquere, 1371.

[56] 1 MI 137, M 46 : Cayer contenant la table des actes qui concernent la maison de Salgas, de Rousses et le prieur de Vébron, les plus essentiels contenus et tirés des notes de Jean Martin, n° 62, 1416. Pour soutenir un procès, Claude de Pelet les avait confiées à Me Treilles. " *75 petits registres au pouvoir de Me Treilles* ".

[57] Ibidem.

[58] C'est peut-être la raison de la mention du seul moulin de Remes dans le dénombrement de 1407-1408, qui de plus est séparé de son campmas ; on trouve cependant un « *jardin al four* » à Montcamp, une « *peysiere du mouli* » à Carnac, et la mention du « *chemin alant au moulin del Capoul* ».

[59]AD 34, C 3002.

[60] c'est-à-dire manches d'araires. D'après Godefroy, l'escuelier est un fabricant ou un marchand d'écuelles, de vaisselles de bois de poteries. « *Quiconcque veut estre esquelier à Paris, c'est à savoir vendeurs d'esqueles, de hanas, de fust et de madre, de auges, fourches, peles, beesches, pesteuz et tout autre fustaille est le puet franchement* ».

[61]1 MI 137, M 26 : Dire par écrit pour vérifier les confronts de Rousses,

Massevaques, Montcamp et autres lieux de la juridiction de Rousses.

[62] 1 MI 137, M 14, liasse 20 n° 2. Ce sont : « *Jehan Meynadier, Jehan de Rosses, Nadal Delforn, Anthoine Delfourn, Claude Delpuech, Anthoine Plantier, Jacques Plantier, Raymond Delgua, Bertrand Delgua, Pierre Aures, Rolland Aures, Pierre Teron, Jehan Teron Anthoine Alcays, Jehan Crosat, Pierre Clausel, Jehan Combamale, Courteys Aures, Anthoine Pic, Jehan Compang, Pierre Compang, Jacques Alcays, Jehan Teyssonnieres, Bernard Perolet, Estienne Ranquier, Marsal Delaporte et Jehan Seguy, tous hommes et sujets.*».

[63] « Fornier » est l'équivalent de la traduction française « Dufour » du texte latin de Bedoesc.

[64] Archives privées Mme Marie-Louise Martin.

à propos de…

Penore (et autres *penariè**)

Les estimes de 1464 de la paroisse d'Assion, mandement de Cornilhon, en Bas-Vivarais [AD07 - 2Mi19] mentionnent la présence dans ce village d'au moins treize *penore* pour trente-neuf taillables déclarés, soit une moyenne d'un ou d'une *penore* pour trois propriétaires. Ce relevé n'est pas exhaustif, le document – en partie délavé – n'étant pas lisible dans sa totalité. Un *cellerio* est, de plus, déclaré dans un mas autre que celui où habite le déclarant. Un seul de ces *penore* est situé dans le terrain, dit *curtilibus* et maintenant *champmas* (*capmas* au XVIIIe s.), attenant à la maison, mais plus précisément dans une vigne, au milieu de cette vigne. Tous les autres sont situés dans des parcelles (*peciis*) de vigne éloignées du mas. L'un est dit *« hospicio sive penore »*, un autre *« penore cum curtilibus »*, et deux *« penore cum trelhato »*…

Rien dans le document n'indique l'usage – sans doute alors évident – de ces bâtiments. Outre les maisons d'habitations, dites *« hospicio »* ou *« domus »*, sont déclarés des *« grangia »*, *« pallhieris »*, *« stabuli »*, *« molendinum »*, tous situés dans le *curtilibus*.

Les maisons de 1464 étaient sans doute exiguës. Malgré cela, les modestes récoltes de ce XVe siècle calamiteux n'étaient certainement pas engrangées dans ces *penore* isolées, à la merci des prédateurs de tout genre. Les Routiers sévirent encore ici dans la première moitié du siècle. Les animaux – rares dans ces estimes – les grains, foins, huile, vin… trouvaient certainement place sous les *cròtas* et dans les *postats*. Y avit-il encore la place pour les grandes tinas de fermentation des raisin ? Et, quel autre usage que vinicole de ces *penore* pourrait être envisagé ?

Penere, penore, penariè, penaria, appenaria, apendaria, apendariè, la Pendarièe (à Saint-Jean-Chazorne), ne pourraient-elles être le même mot, diversement prononcé par les villageois, diversement orthographié par les notaires selon l'époque et le lieu ? Prononcé penoriè par les habitants d'Assion de 1464 ? Ici les *plans* ou *plaines* sont devenus des *« plòs »*. Mistral donne «*pen* : étable, écurie en Gascogne», et «*penoun* : petite étable en Armagnac».

En haut Uzège et bas Vivarais, la prospérité revint vers le milieu du XVIe siècle. En témoignent les grandes et belles maisons aux beaux linteaux de portes et de cheminées sculptés et datés. Les grandes tinas trouvèrent-elles alors place sous les hautes voûtes des rez-de-chaussée ? Certaines s'y trouvent encore.

Serait-ce là la cause de l'abandon, puis de la disparition des *penore* ou *penariè* ? Et de l'oubli de ce mot, que je n'avais jamais rencontré auparavant dans un document local. On peut supposer pourtant que ces bâtiments étaient fort anciens car, en 1464, Cornilhon et Assion semblent manquer de bras et 19 sur 39 déclarants sont dits pauvres ou très pauvres. La plupart n'ont pas d'animaux de trait, un seul un bœuf au mieux, et certains pas d'animaux du tout. Peut-être avaient-ils été saisis l'année précédente. Ces gens ne devaient sans doute pas épuiser leurs forces, à ce moment, à bâtir des annexes agricoles en dur. Et nombre de maisons sont dites chasale, chasali. Selon les Etats de la Langue d'Oc de 1459–1460, depuis dix ans le tiers des habitants avait péri du fait de la peste et de la «stérilité».

Le plus étonnant est que ces nombreux *penore* (sans doute dits *penariè* par les villageois) n'aient laissé aucune trace dans la toponymie locale. Mais ce vide n'est peut-être qu'un effet de notre ignorance, vide que les lecteurs du LCC sont peut-être en mesure de combler.

Mme R. THIBON

[*] cf « La vinification dans les vignes – Le*pearium* ou la *penaria* », par R. Valladier-Chante et le commentaire de P.A. Clément, dans le LCC n° 115, p. 5.

Gabriel Pintard

La dernière livraison du bulletin fait état (p. 17) du relevé par Mr Marcel Guy d'informations concernant un certain Gabriel Pintard qui aurait participé, en 1628/1629, à la construction des fortifications de Ganges, ordonnée par le duc de Rohan.

Dans le fichier que j'ai en ma possession, cinq Gabriel Pintard sur six sont bien originaires de Ganges et de communes des environs, mais aucun d'entre eux n'est né avant 1630.

Le Gabriel Pintard, auquel mon père a consacré le HS n° 11 du LCC, avait un frère de même prénom. Ce dernier était chapelier, comme leur père Pierre marié, vers 1676, à Alix Valette, émigrée.

Mon père et moi-même descendons, en ligne directe, du deuxième Gabriel.

J'avoue être preneur de toutes informations complémentaires glanées à propos du Gabriel Pintard «constructeur», bien que rien – pour le moment – ne semble nous relier.

A. PINTARD

Pierre-Albert Clément

Foires et marchés d'Occitanie de l'Antiquité à l'an 2000

(Les Presses du Languedoc - 398 pages - 220 francs)

Première impression : quand on pose ce livre, on est stupéfait de la somme de connaissances acquises ou remémorées. A presque chaque page, il y a découverte ou redécouverte, que ce soit dans la linguistique, l'étymologie, l'onomastique, les dictons populaires, et surtout dans tout ce qui entoure la tenue des marchés et des foires, leur origine, leur situation, leur devenir.

En outre, personnellement j'en ai admiré l'architecture, identique à celle d'une pièce de théâtre grec avec un prologue, trois actes : les marchés, les foires, les "Grands rendez-vous", et un épilogue.

Dans le prologue, P.A. Clément nous fait partager sa propre initiation à la *nundinographie*, c'est-à-dire à la science des foires et des marchés.Il ne nous fait rien ignorer du transport des marchandises par mulet bâté, et tout ce que ce "*voiturage*" nous a apporté comme expressions : *c'est là que le bât blesse, vendre à port de bast, rentrer à bast vide, bastard...*

Il décrit le florilège d'enseignes des auberges installées dans l'environnement des foires et des marchés. La plus curieuse était le bouquet de feuillage appelé "bouchon" qui désignait les modestes cabarets.Cette appellation est d'ailleurs toujours en honneur à Lyon, avec une connotation bien davantage valorisante. Enfin, il termine ce prologue par deux cris : "Rendez-nous nos noms de rue !" et "Rendez-nous nos noms de saints !", déplorant la disparition des noms de rue évocateurs, et les tribulations des jours affectés aux saints.

P.A. Clément nous intéresse ensuite au cycle des marchés. On apprend les raisons du choix de l'endroit où les urbanistes médiévaux prévoyaient l'emplacement du marché dans l'enceinte des villes. Pour justifier son propos, il donne quelques exemples de *mercats* médiévaux. L'architecture particulière de ces places : ni les couverts, ni les halles, ni l'équipement des marchés en bancs, tables et étals, ne sont oubliés. L'origine des mots mazel et boucherie ne nous est plus inconnue. Il nous dit, information peu surprenante, que le marché était l'occasion de perception d'impôts (droit de places, leudes...).

La place du marché étant un lieu privilégié, on y pratiquait les ventes aux enchères (encans), on y installait le pilori (carcan), et on y tenait, certains jours, les embauches (loues) des ouvriers saisonniers. Enfin, dans un dernier chapitre, il nous commente la prolifération des marchés au XIXème siècle.

L'étude des marchés a été pour l'auteur l'occasion de décrire la multitude de mesures employées, jusqu'à l'apparition du système métrique, pour les grains, les liquides, les pesées, les mesures linéaires. On y "mesure" la somme de recherches que cela suppose, car la métrologie ici proposée me paraît complète et d'un intérêt certain. Mais, cela crée une trop longue digression au coeur du propos initial. Peut-être ces chapitres auraient-ils pu faire l'objet d'une annexe.

En introduction des foires, Clément raconte les rassemblements d'éleveurs d'ovins au Néolithique, en Mongolie, en Chine, en Inde, et les premières foires qui se seraient tenues quelques 1500 ans avant J.-C. à Troie, en Asie mineure.

Les foires de la période historique chrétienne ont pratiquement toujours étaient dédicacées à un saint ou à un événement religieux. C'est l'occasion pour l'auteur de nous offrir une vie succincte de ces saints, et de nous donner l'origine de certaines célébrations religieuses.

Il fait revivre ce passé, récent malgré tout, où les transactions se concrétisaient par la "*pache*", l'accord passé entre le vendeur et l'acheteur en se frappant la paume de la main, sans aucun écrit. C'était, et cela est peut-être encore, un contrat inaliénable, bon et tenu. Passé récent aussi, la publicité faite avant la tenue d'une foire : la criée, qui consistait à l'annoncer dans les localités avoisinantes par un crieur précédé de sons de trompe ou de tambour. Aujourd'hui, à l'occasion de certains événements, cette criée se fait par haut-parleur installé à bord d'une automobile.

Cette étude des foires n'aurait pas été complète si Clément avait omis de nous faire l'historique de certaines foires aux bestiaux et dire ce qu'était leur déroulement, et s'il ne nous avait pas fait connaître l'ancêtre du syndicat des commerçants personnalisé dans "*Le roi des merciers*". Il consacre un chapitre à "*L'envers de la foire*" : mendicité, beuveries, rixes, vols et escroqueries, qu'il illustre d'une savoureuse anecdote sur un "marchand d'orviétan". Enfin, il fait état de la prostitution qui voyait son commerce proliférer pendant la durée de la foire, avec les méfaits sanitaires qu'elle générait.

Comme pour les marchés, il s'intéresse aux foires du XIXème siècle, pour constater la chute du volume des affaires malgré l'inflation inconsidérée du nombre des manifestations. Quelques allusions seulement au XXème siècle : dommage !

Dernier acte : l'historique des grands rendez-vous de foires et de marchés importants. Un très intéressant chapitre traite de la foire de Beaucaire, la "Madeleine", qui se tient le jour de la célébration de Sainte Marie-Madeleine, le 22 juillet.

En ouverture de l'épilogue : *L'antimarché*. C'est une analyse réaliste de la situation actuelle de la distribution créée par les grandes surfaces de vente. Réaliste et juste,

si l'on ne tient compte que de l'aspect négatif de ce monopole. Y-a-t-il des aspects positifs ? Peut-être d'autres en trouveront. Pour ma part, amoureux des marchés et du petit commerce, je subis cette façon de "faire ses courses". Je ne suis pas loin de penser comme madame de Vilmorin qui disait en substance : « *Je n'arrive pas à avoir une conversation avec mon caddie* ».

Paradoxalement, Clément, aussitôt, prétend qu'il y a actuellement une renaissance des marchés et des foires. Peut-être en nombre, mais selon moi, ils s'appauvrissent en chalands et en commerçants. A l'appui de ses dires il décrit les mardis de Laissac, ressuscités en 1979, et la foire chevaline de Maurs du quatrième jeudi d'octobre, tirée de l'oubli en 1971. De ces deux exemples peut-on en tirer une généralisation d'un processus de résurrection des anciennes manifestations ?

De la lecture de ce qui précède, vous pouvez conclure avec justesse que j'ai pris grand intérêt à me plonger dans ce livre; j'y ai trouvé ce que je connaissais déjà, mais en infime quantité par rapport à ce que j'y ai découvert. Il est abondamment illustré de cartes et de photos, ce qui rend la lecture plus agréable. Nécessaire et utile aux chercheurs, c'est l'exemple type du résultat de longues années de recherches.

J'ai eu seulement quelques réactions épidermiques en essayant de dépouiller certaines statistiques. Mais surtout, ce qui est pour moi insupportable, et pour lequel P.A. Clément n'est pour rien, c'est cette nouvelle et ridicule typographie du "A" majuscule (correspondant au à minuscule) défiguré par un accent grave.

Marcel DAUDET

Jean-Paul Chabrol

Elie Marion, le vagabond de Dieu (1678–1713)

"Prophétisme et millénarisme protestants en Europe à l'aube des Lumières"

(EDISUD, Aix-en-Provence, 1999, 288 p., cartes, arbres généalogiques et schémas)

C'est à un bien curieux périple que nous invite J.-P. Chabrol dans cette biographie consacrée à Elie Marion.

Si les origines de ce chef camisard et sa participation à la Guerre des Cévennes sont assez bien connus par les relations qu'en ont faites ses contemporains (Louvreleul, Ant. Court, voire Cavalier dans ses *Mémoires*), son exil londonien et ses prolongements le sont beaucoup moins.

Sur la première période, le rôle de Marion a été souvent rabaissé – et par Cavalier lui-même – à celui d'un personnage secondaire. J.-P. Chabrol, par une fine analyse, "recadre" l'importance historique du personnage : sans doute Marion n'a-t-il pas participé directement à des actions militaires violentes mais, homme de communication, il a tenté plusieurs négociations avec Bâville, Villars, La Lande. Si les "puissances" acceptaient de parlementer avec Marion, c'est bien qu'elles le considéraient comme un interlocuteur valable, sinon incontournable.

Mais Marion était un "pur" et, à la différence de Cavalier, il refusa toujours toute compromission, même assortie d'offre d'emploi honorifique ou d'avantages pécuniaires. Il ne retirera personnellement de ses entremises entre ses frères camisards et le pouvoir que l'autorisation de quitter le royaume.

Arrivé à Londres en septembre 1706, Marion y retrouve une poignée de réfugiés cévenols. Dans ce "pays des sectes" – comme Voltaire désignait l'Angleterre d'alors– Marion entame une nouvelle vie; lui et ses amis annoncent l'imminence du *millenium*, la seconde venue du Christ pour un règne terrestre de mille ans. Bien que très minoritaire, ce petit groupe d'inspirés va multiplier réunions, manifestations, susciter des adhésions et déclencher l'affaire des *French prophets*.

Avec érudition et talent, J.-P. Chabrol nous fait cheminer à travers l'univers complexe et les multiples spéculations religieuses de cette société anglaise "saturée d'eschatologie".

Ainsi, nous voyons le prophétisme cévenol, dans un irrépressible flot de paroles apocalyptiques, resurgir à Londres, au grand dam des pasteurs et des magistrats locaux. Le tout compliqué d'implications politiques, car ces prédications ne dérangent pas seulement les consistoires mais troublent aussi l'ordre public. Deux actions judiciaires furent intentées contre Marion et ses amis Nicolas Fato et Jean Daudé; la seconde devait les mener au pilori (12 décembre 1707) et les exposer à l'opprobre populaire. Marion, blessé au visage, paya l'amende infligée, sortit de prison et se remit à prêcher. Cette affaire fit le tour de l'Europe lettrée, par l'intermédiaire des gazettes, ce qui n'était pas fait – semble-t-il – pour déplaire à Marion qui avait le sens de la publicité et un certain goût du martyre.

En tout cas, ces épisodes judiciaires n'empêchèrent pas les *French prophets* d'attirer de nouveaux adeptes.

Débordant Londres, ils entreprennent en 1709 une grande mission insulaire dans toutes les villes et bourgs d'Angleterre.

Entre 1711 et 1713, on les trouvent en Hollande, à Berlin, Hanovre, Magdebourg, dans le Brandebourg,… (régions et villes caractérisées par la diversité du protestantisme germanique et la présence de nombreux réfugiés français). Ils poussent même leur mission jusqu'à Vienne, la très catholique.

Le bilan de cette mission allemande, apparemment fort mince, n'entame pas leur détermination et, en 1712 et 1713, ils entreprennent une nouvelle mission en Suède, puis en Pologne, enfin dans l'Empire ottoman.

Après un retour par mer, Marion malade débarque à Livourne, où il mourra en novembre 1713.

Il faut remercier J.-P. Chabrol d'avoir fait revivre pour nous cette singulière "deuxième époque" – jusqu'ici peu connue – de la vie d'Élie Marion.

A. CLAVEIROLE

(reportage photos : Mme Gardies)

Ancienne résidence de l'évêque :

Façade ◀

Fenêtres à meneaux ▶

Tour de Mole :
arc de décharge en gros appareil
d'un linteau de porte

▼

Visite du château de Roquevaire

◀

Armand Boyat raconte qu'au siècle dernier on pouvait encore lire, au-dessus de la porte de cette ancienne résidence des évêques de Maguelone, l'inscription :

«In urbe omni, in deserto mihi».

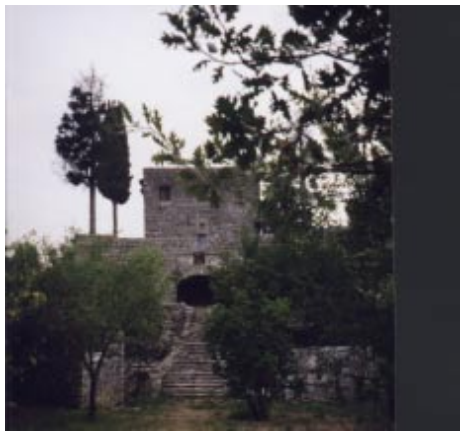

Les hors-série

H.S. **01** - **Les châteaux de l'arrondissement de Florac** (Robert Poujol) ..... 80 F (12,20 €)
H.S. **02** - **Bibliographie forestière des Cévennes** (Michel Cointat) ..... 60 F (9,15 €)
H.S. **03** - **Le Chartrier de Portes** (Jean-Bernard Elzière) Réédition ..... 90 F (13,72 €)
H.S. **04** - **Bibliographie sur la Préhistoire des Cévennes** (Camille Hugues) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **05** - **Etat des sources généalogiques des Archives du Gard** (Y. Chassin du Guerny) ..... épuisé
H.S. **06** - **Sommaire des titres de Mas Aribal** (Y. Chassin du Guerny) ..... épuisé
H.S. **07** - **La tour de Pintard** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **08** - **Index alphabétique du L.C.C. 1976-1977-1978** (Mme Y. Laporte) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. **09** - **Bibliographie sur la Préhistoire des Basses-Cévennes Ardèche** (R. Evesque) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. **10** - **Les martinets ou forges à fer** (Jean Dautun) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **11** - **Gabriel Pintard de Ganges** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **12** - **Promenade à travers notre famille** (A. et P. Chambon) ..... épuisé
H.S. **13** - **Samuel Pintard - Galérien pour la foi** (Jean Pintard) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. **14** - **Alexandre-Edouard Pintard (1790-1821)** (Jean Pintard) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. **15** - **Etat des sources généalogiques des Archives de la Lozère** (Alain Laurans) [nouvelle édition] ..... 50 F (7,62 €)
H.S. **16** - **Les voies de communications dans le territoire de Mialet** (Bernard Atger) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. **17** - **Quelques livres régionaux de la Bibliothèque Municipale d'Alès** (Elisabeth Fontanieu) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **18** - **Histoire des mines de plomb argentifère de Villefort et Vialas** (Raymond Aubaret) ..... épuisé
H.S. **19** - **Les abjurations à Mialet (1663-1685-1688)** (Bernard Atger) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. **20** - **Mialet à travers ses compoix** (Bernard Atger) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **21** - **Henry Pintard** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **22** - **Index alphabétique du L.C.C. 1979-1980-1981** (Mme Béatrice Laporte) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. **23** - **Bibliographie géologique du Mont-Lozère et de ses abords** (Jean Pellet) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. **24** - **Sources documentaires du Mont Lozère - Villefort** (A. Laurans) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. **25** - **Un château cévenol – Champclaux** (Jean Dautun) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. **26** - **L'église de Saint-André de Mialet** (Bernard Atger) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **27** - **Mialet - Archives communales anciennes antérieures à 1790** (Bernard Atger) ..... 50 F (7,62 €)
H.S. **28** - **Emigrés protestants réfugiés en Basse-Saxe** (Jean Pintard) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. **29** - **Cévenols du Refuge - Les Dautun** (Jean Dautun) ..... 40 F (6,10 €)
H.S. **30** - **Isabeau Redontier** (Jean Pintard) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **31** - **Une affaire d'héritage en Vallée Française au XVIIe siècle** (Jean Pintard) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. **32** - **Biens et archives du grand prieuré de Saint-Gilles** (J. Valat de Chapelain) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. **33** - **Familles Pintard d'Uzège** (Jean Pintard) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. **34** - **Le 28 mars 1703 - Enlèvement et déportation des habitants de Mialet** (Bernard Atger) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. **35** - **Index alphabétique du L.C.C. 1982-1983-1984** (Mme Béatrice Laporte) ..... 15 F (2,29 €)
H.S. **36** - **Les abjurations à Saint-Jean-du-Gard (1681-1687)** (Marie-Anne Schoen et Didier Poton) ..... 50 F (7,62 €)
H.S. **37** - **Génolhac 1685 - Les Nouveaux Catholiques** (Jean Pellet) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. **38** - **Une maison de Génolhac pendant 650 ans** (Jean Pellet) ..... 25 F (3,81 €)
H.S. **39** - **Les Seigneurs de Vézenobres** (Elisabeth Fontanieu et André Bord) ..... 30 F (4,57 €)
H.S. **40** - **Anduze en 1400** (Jean Pellet) ..... 20 F (3,05 €)
H.S. **41** - **Les sommaires du LCC (n° 0 à 80 -1974-1989)** (M. Daudet) ..... 50 F (7,62 €)
H.S. **42** - **Index alphabétique du L.C.C. de 1985 à 1990 et Sommaires des n° 81 à 84** (B. Laporte-M. Daudet) ... 30 F (4,57 €)
H.S. **43** - **Les Amat et leurs alliés, de 1300 à nos jours** (M. Daudet) ..... 90 F (13,72 €)
H.S. **44** - **Les abjurations à Marsillargues** (J. Pintard) ..... 35 F (5,34 €)
H.S. **45** - **Index alphabétique du L.C.C. de 1991 à 1993 et Sommaires des n° 85 à 96** (B. Laporte-M. Daudet) ... 40 F (6,10 €)
H.S. **46** - **Inventaire des archives de l'Evêché d'Uzès** (Y. du Guerny - J. Pellet) ..... 100 F (15,24 €)
H.S. **47** - **Index alphabétique du L.C.C. de 1994 à 1996 et Sommaires des n° 97 à 107** (B. Laporte - I. Forgiel) .. 40 F (6,10 €)
H.S. **48** - **Etat des maisons et moulins dans la viguerie du Vigan au XVIe s.** (Y. Chassin du Guerny) ..... 120 F (18,29 €)

N.B. : - Les frais d'envoi sont inclus dans les prix indiqués.
- Les documents signalés "épuisé" sont consultables au Centre de Documentation de Génolhac.

Le Lien des Chercheurs Cévenols
Secrétariat: A. Claveirole – 120, avenue Victor-Hugo – 26000 VALENCE